

# **ANNALES 2022**

**1<sup>er</sup> CONCOURS EXTERNE**

***CORPS DES RÉDACTEURS***

**DU CADRE**

**D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION  
GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : NOTE DE SYNTHESE DE CULTURE GENERALE**

DUREE : 4h00

COEFFICIENT : 4

**SUJET**

Ce sujet comporte 15 pages y compris la page de garde.

La nécessité de mener des actions en faveur du changement climatique est sur toutes les lèvres. Mais face à la multitude d'actions à mener dans une multitude de secteurs (transport, eau, urbanisme, etc.), les questions de savoir quelles mesures adopter en priorité, de quelle manière et dans quel domaine, se posent. A l'aide des documents joints, il vous est demandé de rédiger une note visant à donner les clés pour agir efficacement pour lutter contre le réchauffement climatique.

Liste des documents :

Document 1 : La gestion prévisionnelle des emplois et compétences au service de la transition énergétique ;

Document 2 : Changement climatique : quand les territoires se retrouvent à sec ;

Document 3 : Transports publics : 4 points clés pour faire la transition énergétique ;

Document 4 : Transport et lutte contre le réchauffement climatique.

## Document 1

### La gestion prévisionnelle des emplois et compétences au service de la transition énergétique

La transition énergétique modifie les besoins en compétences des territoires. Démarche de plus en plus adoptée par les collectivités, la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences fournit des outils permettant d'anticiper et d'accompagner ces mutations.

Projet stratégique, la transition énergétique nécessite de profondes modifications dans l'organisation des services et jusqu'au cœur des missions des techniciens. Nouveaux métiers, nouvelles pratiques, nouvelles compétences : la gestion des ressources humaines doit prendre en compte les besoins émergents. Les démarches proactives de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), peuvent fournir un cadre et des outils opérationnels utiles.

#### Des GPEEC à orienter vers la transition

Selon une étude réalisée en 2012 par le cabinet de conseil en management Kurt Salmon, les collectivités pionnières en matière de GPEEC ont mis en place ces démarches, en lien avec le CNFPT, depuis une quinzaine d'années. Mais, précisent les analystes, leur motivation première « est la maîtrise combinée de la masse salariale et des effectifs », et pas encore la transformation de l'action publique en faveur de la transition énergétique. C'est pourquoi, depuis 2013, le groupe de travail « Transitions professionnelles » du débat national sur la transition énergétique formule des propositions pour les inciter (tout comme les entreprises) à intégrer ces enjeux dans leur démarche de GPEEC.

#### Contribution des agents à la performance énergétique

À la différence d'une gestion du personnel axée sur le suivi des carrières et la rémunération, la GPEEC introduit une approche globale liée aux orientations de la collectivité. Conçue comme une démarche de projet, avec des instances, un échéancier, une dynamique collective, elle détermine les actions à entreprendre dans la gestion des ressources humaines pour atteindre les objectifs.

En matière de transition énergétique, elle permet ainsi de mettre à jour les besoins d'évolution des métiers, mais aussi d'améliorer la contribution des agents à la performance énergétique en donnant du sens à leur action.

« Lorsqu'une collectivité adopte une GPEEC, chaque unité de service est sollicitée pour contribuer au projet en fonction de son rôle : pour la transition énergétique, les services techniques seront probablement en première ligne. L'intérêt d'une telle démarche réside dans la mobilisation de l'ensemble des équipes, afin que chacun se sente concerné par le projet », explique Anne-Catherine Baslé, consultante en organisation au centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

#### Une plus grande transversalité

Autre apport essentiel de la GPEEC aux exigences de la transition énergétique : la transversalité dans les réflexions sur les métiers. Plusieurs outils peuvent aider à mieux piloter les ressources. Les fiches de poste, décrivant précisément les objectifs des agents et les compétences attendues, permettent d'orienter l'action de chacun en intégrant les nouvelles exigences liées au projet de transition énergétique. Par exemple, la nécessité de prendre en compte la gestion de l'eau dans les projets d'urbanisme. Ou d'intégrer le recyclage des matériaux dans les chantiers de voirie.

« Si la transition énergétique modifie les activités, les ressources et les moyens de l'agent, cela justifie une modification de fiche de poste. Dans un contexte de réorganisation de services, réviser les fiches de poste

permet d'ancrer les contours du nouveau cadre de travail et ainsi, d'intégrer de nouvelles pratiques professionnelles », relève Anne-Catherine Baslé.

Le référentiel « métiers » offre quant à lui une lecture précise des emplois de la collectivité et des postes qui s'y rattachent. De quoi identifier les passerelles intermétiers et favoriser les échanges et les mobilités au service de la transition énergétique. De quoi également faciliter la mutualisation de certains postes, indispensable pour les petites collectivités qui ne peuvent recruter les techniciens chargés des questions énergétiques, tels les conseillers en énergie ou les gestionnaires de flux.

### **Développer de nouvelles compétences**

Les collectivités ont aussi besoin de compétences nouvelles, voire d'intégrer de nouveaux métiers. Prendre en charge les questions liées à la résilience des territoires, aux circuits courts, au génie écologique, à l'économie circulaire, à la production d'énergies renouvelables, nécessite de revoir les ressources internes en matière d'ingénierie et d'expertise techniques.

La GPEEC se révèle utile dans la mesure où elle permet, par exemple grâce au référentiel des compétences, d'identifier l'évolution nécessaire des compétences au sein des services : quels sont les métiers en éclosion et ceux amenés à régresser ? Faut-il recruter un chargé de mission « Mobilité durable », ou réaffecter des compétences internes sur cette question ?

À terme, la collectivité ne devrait-elle pas embaucher un spécialiste du transport de marchandises et de logistique pour résoudre ses problématiques de déplacements ? Une dimension prospective sur laquelle insistent les analystes, mais aussi le ministère de l'Écologie qui invite à anticiper les besoins en expertise liés à la transition énergétique.

### **Les associations environnementales montrent l'exemple**

Dans cet esprit, plusieurs réseaux d'associations environnementales montrent l'exemple depuis 2011, avec la mise en place d'une GPEEC dans le cadre d'un programme porté par le centre de ressources environnement du dispositif local d'accompagnement (DLA) et piloté par l'Union nationale des centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE).

Sont notamment engagés le Comité de liaison énergies renouvelables – réseau pour la transition énergétique, et le réseau Territoires environnement emplois (TEE), deux partenaires des collectivités locales. Leur démarche a abouti à la création d'outils mutualisés : fiches d'emplois types, fiches prospectives (fonctions émergentes), référentiel de compétences, guide de recrutement, etc. Ces outils pourraient inspirer des collectivités désireuses de se lancer dans cette voie innovante.

La gestion prévisionnelle permet de programmer des actions de formation, de proposer aux agents concernés de s'inscrire à un réseau de partage de bonnes pratiques ou à une association professionnelle. Cela, quelle que soit la taille de la collectivité. « Le centre de gestion accompagne les collectivités qui ne peuvent pas mener seules une GPEEC, et peut les aider à définir une démarche adaptée à leur situation », indique Anne-Catherine Baslé. L'entretien professionnel annuel, obligatoire dans la fonction publique territoriale depuis 2015, est un moment clé pour identifier des besoins d'évolution, de formation ou de mobilité.

### **Inventer de nouveaux modèles**

Dans un contexte de réduction des budgets, d'évolution réglementaire et de reconfiguration institutionnelle, les collectivités éprouvent encore des difficultés à intégrer les exigences de la transition énergétique dans leur organisation. Selon le CNFPT, en 2013, on comptait seulement 200 gestionnaires de flux parmi les agents territoriaux.

Mais la nécessité de veiller aux équilibres budgétaires pousse à imaginer d'autres formes d'organisation, plus économes et aussi efficaces : mutualisation, réaffectation des ressources, réorganisation des services, formation, mobilité interne.

C'est pourquoi le CNFPT note dans un rapport de 2014, que « les collectivités mettent surtout actuellement en avant les aspects de dynamique, de projet, de réflexion prospective et de démarche globale » recherchés par l'adoption de GPEEC.

### **Des GPEEC territoriales**

Dans cet esprit, on voit poindre des initiatives qui vont au-delà même des effectifs de la fonction publique. La GPEEC peut aussi devenir territoriale (GPECT), à l'instigation des collectivités qui mobilisent autour d'elles les partenaires d'une filière concernée par des enjeux stratégiques.

En 2014, la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole s'est ainsi engagée, aux côtés de la maison de l'emploi d'Angers, dans une démarche de GPECT liée à la transition énergétique. Soutenu par Alliance Villes Emploi et l'Ademe, ce projet fédère les acteurs du secteur du bâtiment pour favoriser une gestion des emplois et des compétences qui réponde aux enjeux écologiques, chez les maîtres d'ouvrage comme chez les maîtres d'œuvre.

On voit que la transversalité déborde des stricts cadres administratifs pour devenir logique de territoire : c'est l'un des effets concrets de la transition énergétique.

### **Changement climatique : quand les territoires se retrouvent à sec**

L'année 2018 a été la plus chaude jamais enregistrée, l'une des plus sèches aussi, et 2019 commence mal... Autant de signes qui montrent que le changement climatique va aggraver les déficits en eau, alors que la ressource manque déjà dans de nombreux territoires pour satisfaire tous les usages.

En 2017, puis en 2018, les années de sécheresse se succèdent... Et c'est mal parti pour 2019. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le « Bulletin national de situation hydrologique » (BSH) qui décrit l'état des ressources en eau sur le territoire métropolitain. Dans son édition du 13 février, il pointe « une situation particulièrement dégradée pour les débits des cours d'eau ». L'état des nappes est aussi inquiétant : « la moitié affiche un niveau modérément bas à très bas », précise le BSH du 10 janvier. On observe même que 21 % d'entre elles affichent un niveau en baisse, ce qui est anormal en cette saison où les nappes sont censées avoir commencé à se recharger. Dans de nombreux territoires, les sols sont restés secs. Or, il faut qu'ils soient très humides pour que l'eau s'infiltre et que les nappes se reconstituent.

### **Des camions-citernes à la rescousse**

Classée année la plus chaude jamais enregistrée, 2018 a laissé des traces. « Il n'a pas plu pendant six mois, explique Cédric Bôle, maire (LR) de Morteau [6 800 hab., Doubs]. Le débit des deux sources où la commune s'approvisionne en eau potable est descendu si bas cet automne qu'il a fallu avoir recours aux camions-citernes pendant quinze jours. C'est une première qui nous inquiète fortement. Nous nous sommes lancés dans la recherche d'une ressource complémentaire, nous sommes en cours de forage. Si nous n'en trouvons pas, le développement de la ville sera contraint. » C'est déjà le cas ailleurs. La commune des Alliés dans le Doubs est passée de 103 à 160 habitants entre les années 1999 et 2016, mais ce développement est freiné par les tensions sur l'eau potable. « Les zones AU [à urbaniser, ndlr] pourront être ouvertes à l'urbanisation dès que la nouvelle ressource en eau sera disponible », indique le plan local d'urbanisme.

### **Baisse sévère des précipitations**

La ressource en eau est déjà insuffisante pour satisfaire tous les usages dans de nombreuses régions. La commune de Saint-Julien (1 500 hab., Côte-d'Or) a renoncé à l'extension de son golf, projet dont la consommation en eau représentait celle de 400 habitants. « Dire non à ce projet a demandé beaucoup de convictions et nous ne l'avons pas fait de gaieté de cœur, confie Michel Lenoir, le maire [SE]. Mais nous n'avions pas les ressources en eau nécessaires, et les miracles dans ce domaine-là n'existent pas. »

Or, le changement climatique va aggraver ces déficits sur l'ensemble du territoire. Les derniers travaux de recherche menés en France s'accordent sur une baisse sévère des précipitations en particulier en automne, et sur une diminution quasi généralisée de la ressource. Le manteau neigeux sur les montagnes en amont du bassin de la Durance pourrait diminuer de huit centimètres d'ici à 2050, par exemple. Cela représente 280 millions de mètres cubes d'eau en moins dans le barrage de Serre-Ponçon, qui alimente le littoral provençal, et en particulier la métropole marseillaise, estime le projet R2D2 2050, coordonné par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea).

### **Forages incontrôlés pour l'agriculture**

Les débits des grandes rivières du Sud-Ouest pourraient baisser de 20 à 40 %, selon l'étude Adour 2050. Or, une très large majorité des bassins versants de la région Nouvelle-Aquitaine sont d'ores et déjà classés en zone de répartition des eaux (ZRE). Ce terme désigne les territoires où les prélèvements dépassent la ressource et créent un déséquilibre récurrent. « Les assècs sur les rivières sont apparus il y a plusieurs dizaines d'années avec les mutations de l'agriculture, expose Cécile Guénon, juriste pour l'association Nature environnement de Charente-Maritime. L'extension des grandes cultures a provoqué une explosion des surfaces irriguées et des forages dont la plupart ont été réalisés sans aucun contrôle. » En 2006, la

troisième loi sur l'eau et les milieux aquatiques (n° 2006-1772), dite « Lema », a créé des outils pour atteindre le bon état écologique des ressources à l'horizon 2015, objectif fixé par la directive-cadre européenne sur l'eau de 2000, transposée en droit français en 2004. Elle introduit le concept d'études des volumes prélevables. Il s'agit d'évaluer les volumes d'eau qui peuvent être puisés dans le milieu naturel sans le dégrader et les efforts à fournir pour retrouver une situation d'équilibre.

Le but est de sortir d'une « gestion de crise » par des arrêtés « sécheresse » pris d'année en année. Il faut réaliser ces études dans tous les territoires déficitaires. Sur le bassin hydrographique Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), 78 ont été menées. « Sur cette base, tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse des services de l'eau potable, de l'assainissement, des industries, de l'irrigation, de l'énergie, de la pêche ou des usages récréatifs, doivent se réunir et travailler ensemble pour élaborer un plan de gestion de la ressource en eau [PGRE] qui détaille les solutions à mettre en œuvre afin de revenir à une gestion équilibrée de la ressource, en priorité par des économies d'eau », détaille Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau RMC. Autres solutions souvent envisagées : les retenues d'eau. L'idée est de les remplir en hiver lorsque la ressource est abondante, pour y puiser en été, lorsqu'elle manque. Mais les défenseurs de l'environnement estiment que ces prélèvements hivernaux confisquent aux nappes et aux rivières une partie des apports indispensables à leur recharge.

Les tensions sont particulièrement vives dans le Sud-Ouest, où la culture du maïs irrigué est très développée. Trente exploitations irrigantes consomment autant chaque jour en été que toute l'agglomération de Niort, qui compte 120 000 habitants. « Dans le bassin Adour-Garonne [qui couvre 26 départements d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine, pour 7 millions d'hab., ndlr], les agriculteurs ont contesté les résultats des études sur les volumes prélevables qui impliquaient des baisses drastiques des prélèvements agricoles, poursuit Cécile Guénon. Ils ont signé avec l'Etat des protocoles d'accord en 2011 et obtenu un bonus de prélèvement de 122 millions de mètres cubes. C'est énorme ! » L'Etat a également accepté la construction de 56 retenues, aménagements qui sont dénoncés depuis par les associations de protection de la nature, d'autant qu'elles n'ont pas été associées aux discussions.

### **Manque de solidarité amont-aval**

Les tensions se multiplient aussi entre les territoires de l'amont et de l'aval, les premiers accusant souvent les seconds d'un manque de solidarité. C'est le cas sur le bassin de la Durance, où 70 % de l'eau collectée dans les Alpes est exportée vers le sud de la région jusqu'à la plaine de la Crau, dans les Bouches-du-Rhône, et le littoral varois. Un transfert qui passe d'autant moins que les territoires d'en haut sont régulièrement touchés par des arrêtés « sécheresse ». « Il faudrait que nos besoins spécifiques soient davantage pris en compte, plaide Ardoine Clauzel, vice-présidente (SE) à la communauté de communes des Cévennes au mont Lozère (19 communes, 5 100 hab., Lozère) située sur le territoire de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Gardons (171 communes, 200 000 hab., Gard et Lozère). Notre territoire est situé en zone déficitaire. Nous avons voulu installer un maraîcher... Il nous a fallu négocier des mois avec les services de l'Etat pour qu'ils lui donnent son autorisation de prélèvement. Mais pour nos territoires, l'installation ou non d'un agriculteur, c'est la vie de la commune qui est en balance, c'est l'école qui va fermer, c'est La Poste qui va partir ! » L'EPTB Gardons a demandé que l'amont puisse puiser 15 % d'eau en plus que la limite fixée par les études sur les volumes prélevables pour son développement. L'Etat a donné son accord fin février.

« Le financement des agences de l'eau est un outil de solidarité financière qui est massivement abondé par les grandes villes en aval et très largement aux bénéficiaires des territoires ruraux en amont, observe Laurent Roy. Dans le cadre des onzièmes programmes des agences de l'eau, on met beaucoup l'accent sur les aides concernant l'eau potable. Elles bénéficient principalement aux territoires ruraux les plus sensibles qui sont inclus dans les zones de revitalisation rurale. »

### Transports publics : 4 points clés pour faire la transition énergétique

Le passage à la transition énergétique dans les transports publics est une étape indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique. Mais la question de savoir comment les autorités organisatrices de transport peuvent mettre en œuvre ce grand changement se pose. Retour sur les enjeux, les étapes à franchir, et les risques à ne pas négliger pour que cette transition devienne réalité.

#### 1) Une nouvelle ère

Imaginons un futur où les bus des réseaux de transport public urbains fonctionneraient à l'énergie propre. Où les déplacements, multimodaux, intégreraient parfaitement la marche, le vélo, les modes lourds, le fluvial, etc. Un futur où la voiture serait désormais partagée, et dont la part modale de celle-ci serait réduite à sa zone de pertinence. Un futur où les transports publics auraient atteint leurs objectifs visés en termes de transition énergétique et où la mobilité durable serait une réalité. S'il y a encore quelques années en France, cette vision semblait plutôt relever de l'utopie, aujourd'hui, et même si les obstacles sont encore nombreux, une nouvelle ère semble doucement s'amorcer. En effet, en cette année 2015, alors que le pays accueillera la 21<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21), et que la lutte contre le réchauffement climatique a été déclarée « grande cause nationale » par le Gouvernement, des évolutions majeures semblent s'amorcer dans le pays.

#### Loi de transition énergétique

Du côté de l'État, un changement s'est notamment opéré avec l'adoption, le 24 juillet dernier, de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Le texte, porté par la ministre de l'Écologie Ségolène Royal, se donne pour objectif ambitieux de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 40 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990. Au niveau des transports, celui-ci prévoit, entre autres, d'encourager le covoiturage, l'autopartage, et d'imposer un quota de bus propres dans le renouvellement des flottes à partir de 2020 (cf. focus). Encore critiqué par certains acteurs du secteur, notamment par la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut), qui considère que le texte aurait dû aller plus loin en matière de transports publics, le texte donne au moins une impulsion bienvenue en matière de nouvelle mobilité. D'autant plus que des actions dans ce secteur sont essentielles pour œuvrer en faveur de la transition énergétique, quand on sait que « Les transports [dans leur ensemble] représentaient, en 2011, 32 % de l'énergie finale consommée et 27 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), soit le premier secteur émetteur en France », indique le site du ministère de l'Écologie.

#### Collectivités : une prise de conscience

L'État n'est pas le seul à avoir donné une impulsion en faveur de la transition énergétique dans les transports publics urbains. Plusieurs autorités organisatrices de transport ont, elles aussi, pris conscience, au cours des dernières années, des enjeux à ce niveau. Parmi celles qui se sont engagées sur leurs territoires, figure le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif), qui a annoncé en 2014 sa volonté, en partenariat avec la RATP, de faire en sorte que 100 % des 4 500 bus du réseau francilien ne soient plus alimentés par le diesel (cf encadré) . Également, Colmar a été, dès 1997, l'une des premières autorités organisatrices de transport (AOT) « à faire le choix du gaz naturel [pour ses bus], carburant écologique par nature, pour remplacer le gazole traditionnel nettement plus polluant », indique le site internet du réseau de l'agglomération. Résultat : « Aujourd'hui, 98 % de l'offre kilométrique est réalisée par des bus propres : 92 % par des bus fonctionnant au gaz naturel et 6,28 % par des véhicules équipés de filtres à particules », est-il ajouté.

Pour autant, malgré la bonne volonté de certaines collectivités, et la nouvelle impulsion de l'État, beaucoup d'efforts doivent encore être faits. Pour ne citer qu'un exemple, les flottes de bus, qui représentent tout de même 50 % à 60 % de l'offre de transport en Europe, fonctionnent encore au diesel pour 95 % d'entre elles ! Et pour cause, le chemin vers la transition énergétique est pavé de difficultés. Car de nombreux aspects



doivent être pris en compte, et de nombreuses actions complexes doivent être menées simultanément. Cela, tant au niveau des choix technologiques, que des mesures à mettre en place pour favoriser la mobilité durable.

## **2) Technologies alternatives : atouts et limites**

Le verdissement des flottes est ainsi beaucoup plus compliqué à mettre en œuvre qu'il n'y paraît au premier abord. Et une AOT désireuse de se lancer dans cette voie peut très vite se retrouver submergée d'interrogations du type : quelle solution choisir ? À quel coût ? Et dans quel cas est-elle la plus pertinente ? En effet, il existe aujourd'hui un large choix de solutions alternatives au diesel, chacune présentant des avantages et des inconvénients qu'il est important de connaître avant de se lancer tête baissée dans l'une ou l'autre des solutions.

### **Motorisation électrique**

La plus célèbre de ces alternatives est sans conteste la motorisation électrique, que l'on connaît principalement sous sa forme classique (à batteries) ou en version à biberonnage, également avec des batteries, mais qui se rechargent rapidement à chaque arrêt (telle que la technologie Watt System, qui a fait l'objet d'un test à l'aéroport de Nice dès octobre 2014). Confortable pour l'utilisateur, car très silencieuse, cette solution présente l'atout d'être zéro émission (à condition que l'électricité ne soit pas produite de manière polluante). Mais elle a aussi ses inconvénients. D'abord, « les coûts d'un autobus électrique sont, en moyenne, sur une durée de douze ans, 82 % plus importants que ceux d'un Euro 6 thermique », indiquait ainsi une étude réalisée par la Centrale d'achat du transport public (CATP) en 2014, intitulée « Sortir du diesel : les énergies alternatives ». Également, l'autonomie des véhicules électrique classique, reste faible (150 km en moyenne).

### **Compromis de l'hybride**

Autre solution, les véhicules hybrides. Combinant plusieurs sources d'énergie (thermique et électrique, gaz et électrique, etc.), ils permettent de réduire les émissions de GES. C'est d'ailleurs l'option qu'a préférée le grand Angoulême qui a décidé de tester, depuis le début de l'année, un bus hybride Heuliez avec l'objectif, à terme, « de généraliser cette motorisation à l'ensemble de sa flotte », indique l'agglomération. Leurs avantages, selon la CATP, sont multiples : ils ne demandent pas une maintenance importante, et sont en outre moins chers qu'un véhicule électrique, puisque sur une durée de vie de douze ans ; « les coûts d'un autobus hybride [classique : électrique et thermique] sont, en moyenne, 17 % plus importants que ceux d'un Euro 6 thermique ». Inconvénients : certaines pièces détachées restent onéreuses, et surtout, certains véhicules d'ancienne génération s'avèrent plus polluants qu'un véhicule Euro 6.

### **Carburants alternatifs**

Autre possibilité, les carburants alternatifs. Les plus connus sont les carburants gazeux tels que le GPL ou le GNV. Ils ont l'avantage de rejeter très peu de CO<sub>2</sub>. Inconvénients : ils nécessitent des aménagements importants pour le stockage, et surtout, restent basés sur une énergie fossile (excepté lorsqu'il s'agit de bio GNV). Autre option, les bus à hydrogène. À l'état embryonnaire en France, ils ont l'atout de ne rejeter que de la vapeur d'eau ! En revanche, le stockage à bord de l'hydrogène est encore coûteux, et la production de ce gaz, polluante, pose problème. Comme l'indique une étude de France Nature environnement : « Près de 95 % de la production d'hydrogène est encore issue d'énergies fossiles ». Troisième possibilité, les biocarburants. Ces derniers peuvent aussi, dans certains cas, avoir un impact positif en termes d'émissions de GES. En revanche, selon l'IFP Énergies nouvelles, cette solution ne remplacera pas « entièrement le pétrole – ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas suffisamment de surfaces agricoles disponibles » sur terre. Enfin, les carburants synthétiques (produits grâce à une transformation chimique de gaz ou de charbon) commencent à faire parler d'eux, mais leur production est encore polluante. Si leur production à partir de

biomasse peut être intéressante, toujours selon l'IFP Énergies Nouvelles, celle-ci doit encore faire ses preuves.

### **Quid de l'Euro 6 ?**

Enfin, la question de la place des véhicules Euro 6 dans la transition énergétique se pose. S'ils restent basés sur une motorisation diesel, donc fossile, les véhicules répondant à cette norme présentent l'atout d'être beaucoup moins polluants que les véhicules plus anciens, et ne doivent pas, selon certains, être complètement oubliés.

### **3) La nécessaire transition vers la mobilité durable**

Autre difficulté, le verdissement des flottes doit aussi et surtout s'accompagner de mesures favorisant la mobilité durable. Comme l'indique l'IFP Énergies Nouvelles : « L'innovation technologique ne résoudra pas tout. La rationalisation de l'utilisation de l'énergie dans les transports amène à repenser, plus globalement, la mobilité ». Cette réflexion à mener en parallèle doit notamment concerner le développement de la fréquentation des transports publics et partagés. Le but étant, bien sûr, de réduire la part de la voiture individuelle, qui représente 85,2 % des déplacements en France. Cet objectif de booster les transports publics, qui permettra dans le même temps aux AOT de répondre à la demande croissante de mobilité, s'explique aisément. D'abord, comme l'estimait Yannick Paillet, au sein de la direction régionale Picardie de l'Ademe, lors d'une journée d'étude organisée le 21 mai 2015 par « Techni.Cités », s'il est une bonne chose d'avoir de beaux véhicules tout propres, « encore faut-il qu'ils soient remplis ».

#### **Actions en faveur des transports en commun**

Les actions à mener dans ce sens sont connues : l'augmentation de l'offre, un travail sur la ponctualité, la vitesse commerciale, le confort, l'information voyageurs, etc. en sont quelques exemples. Le développement d'une offre de transport multimodale, comme le recommande un avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese), intitulé « La transition énergétique dans les transports », peut lui aussi donner des résultats. De même, d'aucuns considèrent que des actions visant à réduire l'usage de la voiture peuvent aussi aider les transports en commun (telles que la mise en place de zones à circulation restreinte, comme prévu par la loi de transition énergétique, une réduction des places de stationnement, ou encore les péages urbains mis en place dans certaines villes européennes telles que Londres ou Oslo, etc.).

#### **Favoriser le changement des mentalités**

Autre action à mener, mais qui est loin d'être la plus simple, celle d'œuvrer au changement des mentalités. Yannick Paillet (Ademe) préconise ainsi de « mettre en place » la rampe » qui permet de passer d'une marche à la suivante » vers ces changements d'habitudes, cela en s'appuyant notamment sur les plans de déplacements d'entreprise (PDE), les plans de déplacements interentreprises (PDIE), les challenges mobilité régionaux, ou en menant des opérations de marketing individualisées, c'est-à-dire en encourageant les gens à prendre les transports publics par le biais d'actions incitatives ciblées. Si cette pratique se développe dans nombre de pays européens (Suède, Danemark, etc.), en France cependant, ce type d'actions est encore peu mis en œuvre.

#### **Travailler à moins de déplacements**

Enfin, comme l'a défendu le Cese dans son avis, s'il faut favoriser le report modal, il faut aussi faire en sorte de réduire, ou rationaliser certains déplacements. Car il va de soi qu'une personne qui ne voyage pas n'émet pas de gaz à effet de serre. L'instance met ainsi en avant plusieurs mesures, notamment celle de « Concevoir un urbanisme qui densifie la ville en accroissant l'offre de logements privés et sociaux en centre-ville ou en centre bourg et en favorisant la coordination entre les divers documents d'urbanisme », et de « prévoir dans les documents d'urbanisme les plateformes multimodales permettant une meilleure organisation de la

logistique urbaine ». De même, le développement du télétravail, encore à l'état embryonnaire en France, et préconisé dans la loi de transition énergétique, peut aussi donner de bons résultats.

#### **4) Saut d'obstacles**

À ces actions de verdissement des flottes et de développement d'une autre mobilité s'ajoutent cependant plusieurs difficultés. Par chance, des solutions à ces niveaux commencent à émerger.

#### **Pari sur l'avenir**

Au niveau des technologies visant à remplacer le diesel par exemple, certains acteurs du transport mettent en avant qu'il est difficile, voire périlleux, de se lancer tête baissée dans un verdissement des flottes, au risque que la technologie choisie, souvent coûteuse, n'ait plus cours le lendemain (l'évolution des normes mais aussi celle des technologies, peuvent notamment être mises en avant). Comme l'explique Bruno Duchemin, co-rapporteur de l'avis du Cese sur la transition énergétique dans les transports, ce risque existe, d'autant plus qu'aujourd'hui, « on ne sait pas quelle sera l'énergie de demain : ce sera peut-être l'électrique, ou peut-être pas. Résultat, la question se pose de savoir que choisir ». Un choix cornélien, car « si les autorités organisatrices se trompent, cela peut avoir une image défavorable, et elles sont en quelque sorte condamnées à la réussite ». Que faire alors ? Aux yeux du co-rapporteur, la réponse se trouve sans doute dans l'expérimentation : « cela permet de vérifier que la solution fonctionnera sur le territoire », indique-t-il, avant d'opter dans un système qui ne sera peut-être pas le bon. Car il faut garder en tête qu'une solution mise en place dans une collectivité avec succès ne veut pas dire qu'elle sera efficace dans une autre. Ainsi, Dijon, qui avait opté pour les véhicules à gaz, s'est finalement tournée vers des véhicules hybrides, notamment en raison du bruit lié aux véhicules commandés. En revanche, cette solution a été déployée avec succès dans d'autres villes.

#### **Créneaux de pertinence**

De surcroît, malgré leurs avantages non négligeables, « aucune technologie à ce jour ne peut remplacer totalement le diesel », précise aussi Bruno Duchemin, notamment en raison des limites (d'autonomie, de complexité, etc.) déjà listées plus haut, qui touchent chacune de ces alternatives. En revanche, selon Joseph Beretta, président d'Avere France, chacune de ces technologies peut jouer un rôle « dans les créneaux où elles sont pertinentes ». Ainsi, les bus électriques à batteries peuvent être très efficaces pour des navettes en hyper centre-ville, les bus à biberonnage peuvent quant à eux être intéressants sur des lignes urbaines fortement fréquentées, et l'hybride peut répondre aux besoins de déplacement sur de plus longues distances, de même que les motorisations basées sur le gaz.

#### **Quid du financement ?**

Enfin, autre difficulté, mais non la moindre, la question du financement de cette transition se pose, en cette période de disette budgétaire qui touche les collectivités. Pour ne rien arranger, l'Ademe, qui pouvait jusque-là apporter des aides à de tels projets, ne finance plus aujourd'hui. De même, la perspective d'un quatrième appel à projets transports n'est pas d'actualité au sein du Gouvernement. Plusieurs solutions existent cependant. La première solution peut consister à trouver des financements européens, à l'image du programme Civitas, qui aide certaines expérimentations à voir le jour. Deuxième option, celle de s'associer à des constructeurs souhaitant tester leurs solutions. C'est le choix qu'a fait Amiens, qui souhaite expérimenter d'ici fin 2016, des véhicules à biberonnage mis au point par le constructeur Siemens. Une autre possibilité : les achats conjoints. « En instaurant une collaboration entre les villes, les régions, les États et les fabricants des véhicules, le marché peut être influencé », estime ainsi le programme Civitas sur son site internet. À l'image des groupements de commandes que l'on a pu voir pour l'achat des tramways de Dijon et Brest mis en service fin 2012, cette solution pourrait peut-être en effet, permettre d'entamer la transition énergétique à moindres frais.

### Transport et lutte contre le réchauffement climatique

Les collectivités territoriales doivent prendre des mesures de lutte contre le réchauffement climatique. Or, le secteur des transports est responsable d'une part significative de la croissance des gaz à effet de serre (GES) en France : les émissions de CO<sub>2</sub> ont atteint 139,5 Mt en 2005, soit une augmentation de 18 % par rapport à 1990. La route en constitue plus de 90 %. La présente fiche examine les modalités de quelques interventions publiques dans le domaine des transports au niveau local, qui s'inscrivent dans le cadre des lois « Grenelle ».

#### Le contexte

Environ 83 % des déplacements de personnes et 86 % des transports de marchandises empruntent le mode routier. Une priorité absolue devra être donnée au rail et aux voies navigables pour atteindre l'objectif fixé : baisser de 20 % les émissions dans les douze ans. Les nouvelles infrastructures routières et autoroutières seront donc limitées à la résolution des cas de sécurité, de congestion ou d'intérêt local. En revanche, il est prévu de doubler les réseaux de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV) : 2 000 km supplémentaires lancés d'ici 2020, et d'augmenter de 25 % la part du fret ferroviaire d'ici 2012. Simultanément seront créées des « autoroutes maritimes » et engagés des projets de liaisons par canaux.

Les transports collectifs urbains et périurbains ne seront pas oubliés : 1 500 km de lignes nouvelles de transport en commun en site propre (TCSP) ou de bus protégées s'ajouteront dans les dix prochaines années aux 329 existantes.

L'aide financière de l'État s'élèvera à 2,5 milliards d'euros, le reste devant être financé par les collectivités elles-mêmes, via l'emprunt et/ou la fiscalité locale. Sont étudiés successivement l'incitation à l'usage des transports collectifs par le biais de la participation financière aux frais de transports des salariés, puis le soutien aux opérations locales de développement du covoiturage et de l'auto-partage, et enfin, le recours aux « chevaux territoriaux » comme alternative aux équipements motorisés.

#### Incitation à l'usage des transports collectifs

L'article 109 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite loi « SRU ») a prévu une prise en charge partielle ou totale par les employeurs publics et privés du prix des abonnements de transports en commun souscrits par leurs salariés. Une telle participation de 50 % existait déjà en région parisienne, en vertu des dispositions de la loi n° 82-684 du 4 août 1982 et de son décret d'application n° 83-718 du 26 juillet 1983. Depuis le 1er janvier 2009, le remboursement de 50 % des frais de transport est obligatoire pour les employeurs, conformément au décret du 30 décembre 2008. L'employeur pourra aller au-delà des 50 % s'il le souhaite. La communauté urbaine de Strasbourg, par exemple, restitue 75 % des frais de transport à ses salariés, près de 6 800 au total, titulaires, stagiaires et contractuels confondus pour l'utilisation des lignes de train, de tramway et de bus.

Il appartient à l'assemblée délibérante de décider d'accorder cet avantage aux agents de la collectivité et de fixer le taux de participation financière et la date d'entrée en vigueur. Cette décision est précédée d'une concertation avec les partenaires sociaux.

La concertation avec les partenaires sociaux

Après détermination des besoins de transport, sur la base des résultats d'une enquête auprès des agents, il s'agit de fixer le taux de participation de la collectivité, la date d'effet de la mesure et les modalités de ce remboursement partiel des frais.

Les agents sont particulièrement sensibles à cette consultation et, en fonction de l'effort financier de la collectivité, sont prêts à modifier leurs habitudes de déplacements domicile-travail. De fervents

automobilistes, inséparables de leur « chère » voiture individuelle, peuvent ainsi opter, ne serait-ce qu'à titre temporaire et expérimental, pour l'usage des transports en commun, attirés par l'avantage pécuniaire consenti par leur employeur. Pour celui-ci, l'impact financier est souvent substantiel, même dans les communes moyennes, lorsque le personnel bénéficiaire de la mesure est relativement important. En l'absence d'autres ressources affectées aux dépenses de transport, le Versement transport, taxe spécifique, ne peut être institué que dans les collectivités comptant plus de 10 000 habitants, il doit être pris en charge par le biais de la fiscalité, au grand dam des contribuables locaux, peu enclins à payer une part des déplacements des fonctionnaires.

La décision de l'assemblée délibérante : taux de participation, bénéficiaires, date d'application de la mesure

La loi « SRU » du 13 décembre 2000 n'imposait pas de taux de participation, laissant à la collectivité la faculté de fixer librement le montant de son aide financière. Ce texte prévoyait « une prise en charge partielle ou totale par les employeurs ». En revanche, le décret du 30 décembre 2008 précité fait obligation à tous les employeurs, y compris les collectivités territoriales, de rembourser l'abonnement de transport en commun à hauteur de 50 % au minimum.

Les bénéficiaires sont les agents de droit public : titulaires, stagiaires, contractuels, et ceux de droit privé : contrat emploi-jeune, emploi solidarité, emploi consolidé, apprentis.

Les modalités de remboursement

La participation de la collectivité employeur est subordonnée à la présentation de justificatifs par le salarié bénéficiaire.

À Strasbourg, le dispositif se veut le plus simple possible : les agents achètent leur abonnement mensuel ou annuel auprès de l'opérateur de transports publics ou auprès de la SNCF pour ceux qui empruntent le train.

Ils produisent à la direction des ressources humaines une photocopie du titre comme justificatif de leur demande de remboursement des frais.

Celui-ci est effectué à la fin de chaque mois, en même temps et dans les mêmes conditions que le versement du traitement. Ce système rapide et efficace a donné, jusqu'à présent, entière satisfaction.

Depuis sa mise en place en 2001, il a attiré plusieurs nouveaux bénéficiaires qui ont abandonné leur voiture individuelle pour utiliser régulièrement les lignes urbaines ou interurbaines de transports ou pour emprunter le réseau ferroviaire.

À noter que le montant remboursé est exonéré de charges sociales et fiscales pour les employeurs. Il n'est pas soumis, non plus, à l'impôt sur le revenu pour les salariés.

## **Le covoiturage**

Pour les individualistes irréductibles qui n'ont pas encore fait ce choix d'un transfert modal en faveur des transports en commun, les collectivités encouragent le développement d'opérations de covoiturage ou d'auto-partage, déjà très en vogue dans d'autres pays, comme la Suisse, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas ou, plus récemment, en Italie et en Espagne.

Diviser les émissions de CO2 par deux, trois, voire quatre, tout en créant un lien social, c'est possible grâce au covoiturage. Diminuer la pollution et ses effets néfastes sur la santé, en réduisant le stress, les embouteillages et les accidents de la route, la pratique du covoiturage permet d'atteindre ces objectifs hautement souhaitables.

Le partage d'un véhicule existe depuis une trentaine d'années en Europe. À la fois économique, à l'heure où le prix des carburants flamberge, écologique et conviviale, cette pratique a sensiblement progressé dans notre société, concernée à la fois par le portefeuille des habitants et par le sort de notre planète.

## L'utilité d'internet

Plusieurs sites de covoiturage sont nés ces dernières années, suite au développement de l'outil internet. Toutefois, les résultats sont restés décevants. Certes, les sites sont souvent fréquentés, mais à peine 1 % de la population française pratique le covoiturage, malgré l'augmentation conjointe du coût des transports et de la pollution automobile.

Pourtant, le fonctionnement très simple du dispositif ne nécessite pas de connaissances particulières de la part des éventuels utilisateurs.

## Le fonctionnement

Une fois le trajet décidé, les covoiturés peuvent alterner au volant ou changer de véhicule. Chacun contribue aux frais de carburant et, le cas échéant, de péage.

Il va de soi que le propriétaire de la voiture n'est pas censé tirer un bénéfice de la mise à disposition. Le covoiturage ne saurait être aussi cher que le taxi. En principe, c'est un coût kilométrique, approuvé par chaque membre de l'équipage, qui est appliqué. Le barème utilisé en matière fiscale (IRPP) pour déterminer les frais de transport peut valablement être utilisé.

En cas d'accord préalable, les frais d'entretien de la voiture peuvent également être répartis à parts égales entre les membres de l'équipage.

## Les conditions privilégiées

Aux États-Unis et au Canada, les véhicules partagés peuvent bénéficier de voies réservées, dites « VOM », qui permettent d'éviter les embouteillages, notamment sur les autoroutes. En France, des aires dédiées se multiplient et des conventions sont signées par les employeurs pour favoriser l'expansion de cette pratique. De plus, lors du Grenelle de l'environnement, la création de « VOM » sur les autoroutes a été prévue pour les transports collectifs et pour les véhicules particuliers transportant au moins trois personnes. Cet avantage serait également appliqué lors des pics d'ozone.

Mais curieusement, les deux lois « Grenelle » de 2009 et de 2010 n'ont pas repris ces dispositions. Espérons qu'elles ne seront pas omises dans une prochaine législation.

## L'autopartage

L'activité d'autopartage, appelée aussi « car sharing » est la mise en commun, au profit d'utilisateurs abonnés, d'une flotte de véhicules disponibles pour une utilisation temporaire et moyennant le paiement d'un prix à acquitter par le bénéficiaire du service.

C'est un service de location de véhicule sans chauffeur. Il ne semble pas se démarquer de celui proposé par les loueurs dits « traditionnels ». Le tarif de l'abonnement peut être combiné avec celui des transports en commun ou celui de la location de vélos.

Chaque abonné peut accéder à un véhicule sans chauffeur pour la durée et le trajet de son choix. Un même véhicule « partagé » permet ainsi à plusieurs utilisateurs de se déplacer pour effectuer des trajets distincts, adaptés aux besoins de chacun.

Comme l'avait déjà souligné le Conseil d'État dans un avis rendu en 1972, « l'auto-partage concourt à la réalisation de l'intérêt général puisqu'il permet de mieux préserver l'environnement, renforce le droit au

transport (prévu, par la suite, dans la loi d'orientation des transports intérieurs dite LOTI du 30 décembre 1982) et tend à fluidifier la circulation dans les zones urbaines ».

Il est indéniable que la sous-utilisation des automobiles conduit à multiplier le parc par rapport à ce que demanderait une utilisation optimale. De même, la multiplication du nombre de voitures individuelles entraîne nécessairement une consommation accrue de carburant et une pollution atmosphérique plus importante, auxquelles il faut ajouter un risque de saturation de l'espace urbain. L'auto-partage peut être considéré comme une forme de mobilité durable, s'inscrivant dans le cadre des mesures préconisées par le Grenelle de l'environnement.

Son objectif essentiel est de supprimer le réflexe de recours systématique à la voiture particulière, quels que soient le type et la longueur du déplacement, et d'inciter à choisir chaque fois le mode de transport le plus approprié au déplacement prévu.

Pour l'utilisateur, l'auto-partage permet de réaliser des économies non négligeables, notamment lorsque la distance parcourue est inférieure à 10 000 km par an. Le système conduit à remplacer la deuxième voiture, voire même la première, si les besoins de déplacements ne sont pas réguliers (lieu de travail accessible à pied, mère de famille au foyer, retraité...). La disponibilité des voitures d'auto-partage étant totale, 7 jours/7 et 24 h/24, l'offre de service peut aisément se substituer à la possession d'un véhicule.

La France a connu dès les années 1970 les premières expériences d'auto-partage. Mais, les sociétés privées détentrices du label ne bénéficiant d'aucun soutien financier public, le développement du dispositif s'est fait quelque peu attendre dans nos villes.

L'activité s'est surtout implantée en Suisse où elle couvre actuellement l'ensemble du territoire. En France, elle souffre encore de l'insuffisance des aides financières et techniques. Seules quelques collectivités accordent des subventions aux entreprises offrant ce type de service. De plus, les maires, dans le cadre de leurs pouvoirs de police, devraient avoir la possibilité de réserver des parties de voirie au stationnement gratuit des véhicules d'auto-partage. Actuellement, seules des autorisations, payantes, d'occupation du domaine public peuvent être accordées par les collectivités.

Bientôt, l'utilisation accrue de voitures électriques dites « propres », devrait permettre de promouvoir l'auto-partage et donner un nouvel essor à cette activité.

### **Le recours à des « chevaux territoriaux », une alternative aux équipements motorisés des communes**

Économie d'énergie, limitation des émissions de CO<sub>2</sub> et de gaz à effet de serre, plan climat, développement durable..., dans le droit fil du Grenelle de l'environnement, plusieurs communes ont réintroduit la traction chevaline sur leur territoire. La plus noble conquête de l'homme, le cheval, a été engagée, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, ou par leurs délégataires, pour effectuer un certain nombre de travaux auparavant exécutés par des équipements motorisés. Le bilan largement positif incite d'autres collectivités à mettre en place ce dispositif « écologique ».

Un souci de développement durable (exemple de communes alsaciennes)

À Ungersheim (Haut-Rhin, 1 633 hab.), siège de l'Écomusée et du Bioscope, le ramassage scolaire est assuré en calèche hippomobile. Ce service public municipal fonctionne quatre fois par semaine, au départ de quatre quartiers différents. « Richelieu », un puissant équidé comtois tracte une quinzaine d'écoliers vers l'école primaire. Il est également affecté au ramassage des sacs de la collecte sélective (papier, cartons, plastique...) et à l'entretien des espaces verts : arrosage, transports des déchets verts, travaux en forêt, etc. La commune se voulant à la pointe en matière de plan climat, un cheval municipal pouvait être un élément de sensibilisation dans ce domaine. Deux agents territoriaux ont été recrutés pour mener l'attelage et assurer l'entretien de leur « collègue » à quatre pattes.

Par ailleurs, la « brigade verte » du Haut-Rhin, syndicat inter-communal de gardes champêtres, emploie une trentaine de cavaliers et réalise des missions quotidiennes de police et de protection de l'environnement dans l'espace rural.

Dans le Bas-Rhin, Pfaffenhoffen (3 017 hab.) joue aussi la carte du cheval utilitaire. La commune, où les Haras nationaux possèdent une station, a confié des travaux d'entretien à des salariés et à des chevaux appartenant à une association équestre locale.

Lampertheim (3 089 hab.), commune membre de la communauté urbaine de Strasbourg a, elle aussi, engagé un cheval de trait, chargé des mêmes tâches d'entretien.

Très rapidement, la population a adopté « Quadrille », une pouliche de 850 kg. L'agent communal utilise même ses services pour distribuer le courrier municipal.

Lampertheim a accueilli une journée d'information sur « les utilisations modernes du cheval de travail ». À cette occasion, le délégué régional des Haras nationaux, a relevé qu'« en communiquant sur les valeurs d'énergie renouvelable dans le contexte global du challenge de maîtrise de l'énergie, le concept du retour du cheval communal trouve aujourd'hui un écho favorable qui paraît moins déplacé qu'il y a deux ou trois ans ».

Le bilan carbone largement positif

L'association « Equiterria », ingénierie-conseil de Beauvais, a mesuré l'empreinte écologique d'un cheval de travail : l'animal remporte facilement le match comparatif face au camion en ne totalisant que 2,9 t de CO<sub>2</sub>/an, contre 4,4 t/an pour le camion, soit près de 35 % de moins que la solution motorisée, et ce malgré l'impact négatif du méthane libéré par le crottin.

Selon les résultats de ce bilan, l'énergie produite par le cheval constitue une des solutions d'avenir pour remplacer l'énergie fossile. À partir de projections comparatives, l'association a pu constater que l'empreinte écologique laissée par le cheval est, à chaque fois, inférieure à celle de l'engin motorisé qu'il remplace. Les gains peuvent être de 60 % pour le transport et de 30 à 35 % pour le débardage de bois ou l'entretien d'espaces verts.

À la lumière de ces chiffres particulièrement encourageants, la ville de Strasbourg (272 975 hab.) a décidé de recourir, elle aussi, à la traction chevaline dans ses forêts périurbaines qui s'étendent sur environ 1 300 ha et constituent des « poumons verts » à moins de 10 km du centre-ville, ainsi que dans un parc public. Une équipe de palefreniers-sylviculteurs dotée d'imposants traits ardennais a été mise en place. Dans les années 1980, la ville disposait déjà d'une « brigade verte » affectée à la surveillance des forêts et à des tâches d'entretien et de débardage. Suite à la tempête de décembre 1999 et à ses conséquences (restriction de la fréquentation, importants volumes de bois à extraire...), la municipalité a été amenée à dissoudre cette brigade.

Mais on constate que de plus en plus de collectivités utilisent cette nouvelle « catégorie de territoriaux » pour les travaux, la surveillance ou les transports.



**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022**  
**POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION**  
**GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : NOTE DE SYNTHESE DE CULTURE GENERALE**

**Proposition de corrigé**

En introduction, poser le constat des impacts du changement climatique.

Problématique : comment les collectivités peuvent agir efficacement contre le réchauffement climatique.

La transition énergétique s'impose en terme de solution au réchauffement climatique (I) et nécessite une expertise technique à la pointe de l'innovation (II).

- I. De la nécessaire transition énergétique
  - A. Cadre réglementaire et technologies alternatives
  - B. Conciliation des différents intérêts
  
- II. Une expertise technique à la pointe de l'innovation (GPEC)
  - A. Des besoins en compétences soumis aux contraintes budgétaires
  - B. Solutions alternatives : mutualisation / réflexion prospective

Conclusion / ouverture sur les actions à mettre en place pour limiter les effets du changement climatique notamment sur la gestion de l'eau.

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE:**

**REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS SPECIALITE :  
ADMINISTRATION GENERALE**

DUREE : 3h00

COEFFICIENT : 3

**SUJET**

**Question 1** : L'impact des réseaux sociaux sur notre vie : avantages et inconvénients. (7 points)

**Question 2** : La dématérialisation est-elle un outil de performance pour les services publics ?  
(7 points)

**Question 3** : Le covoiturage est-il bénéfique pour l'environnement ? (6 points)

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE:**

**REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS SPECIALITE :  
ADMINISTRATION GENERALE**

DUREE : 3h00

COEFFICIENT : 3

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte 4 pages y compris la page de garde.

**Question 1** : L'impact des réseaux sociaux sur notre vie : avantages et inconvénients. (7 points)

Les réseaux sociaux occupent une grande place dans nos vies. Même ceux qui étaient réticents, il y a quelques années, ont trouvé une plateforme qui leur convient parmi les multiples réseaux sociaux, les plus connus d'entre eux étant Snapchat, Twitter, Facebook, ou encore Instagram.

Si, aujourd'hui, environ 89% des adolescents ont au moins un compte sur un réseau social, la pandémie de la COVID-19 a rendu les réseaux sociaux incontournables pour être en contact avec les êtres chers amenant, encore davantage, à s'interroger sur leur impact sur notre vie. Il apparaît ainsi que si les réseaux sociaux offrent des avantages à ceux qui les utilisent (I), ils présentent également de nombreux inconvénients (II).

**I. Les avantages des réseaux sociaux**

Si les réseaux sociaux suscitent autant d'intérêt, c'est qu'ils sont la clé de la communication dans notre société, quel que soit l'âge de l'utilisateur. C'est une révolution virtuelle que nous voyons grandir depuis plus de vingt ans présentant des avantages à titre personnel (A) et à titre professionnel (B).

- A. D'un point de vue personnel
- B. D'un point de vue professionnel

**II. Les inconvénients des réseaux sociaux**

La mauvaise utilisation ou l'utilisation malveillante des réseaux sociaux est susceptible d'induire de nombreux inconvénients : situations d'intimidation, de harcèlement ou encore de renfermement. Les situations de confusion entre vies professionnelle et privée (A) ou de désinformation (B) interpellent tout particulièrement.

- A. La confusion vie professionnelle – vie privée
- B. La désinformation

Dans un monde de plus en plus individualiste, les réseaux sociaux permettent de rapprocher les gens, mais doivent être utilisés de manière responsable pour éviter de s'exposer aux risques éventuels que comporte leur utilisation.

**Question 2 :** La dématérialisation est-elle un outil de performance pour les services publics ? (7 points)

Saisie d'une administration en ligne, dématérialisation des procédures et des pièces justificatives, utilisation de la signature électronique, maîtrise de l'archivage électronique... le développement d'Internet, et la dématérialisation qui en résulte, entraîne une profonde mutation au sein des services publics. Ce sont les relations de l'administration avec les usagers et le fonctionnement même de l'administration qui se trouvent bouleversées.

Si la dématérialisation apparaît comme l'une des principales pistes de modernisation des services publics en permettant de faciliter la vie de la plupart des Français par la simplification des démarches administratives (I), elle représente également un véritable risque d'inégalité d'accès au service public (II).

### I. La simplification des démarches administratives

Les atouts de la dématérialisation sont indéniables au bénéfice tant de l'utilisateur que de l'administration. La simplification des démarches administratives permet ainsi un gain de temps et une amélioration de la qualité de l'offre et des procédures.

- A. Le gain de temps
- B. L'amélioration de la qualité de l'offre et des procédures

### II. Le risque d'inégalité d'accès au service public

« La dématérialisation des services publics exclut une partie de la population », s'alarme le défenseur des droits. De nouvelles formes d'exclusion apparaissent tant en raison de situations de fractures que d'entraves techniques.

- A. Les fractures sociales, culturelles et territoriales
- B. Les problèmes techniques liés à la dématérialisation

La modernisation des services publics ne doit pas laisser les usagers les moins aguerris sur le bord de la route. L'accompagnement des personnes les plus éloignées du numérique apparaît comme complémentaire du déploiement de la dématérialisation.

**Question 3** : Le covoiturage est-il bénéfique pour l'environnement ? (6 points)

Le covoiturage c'est le fait de partager un véhicule pour un même trajet. A la différence de l'auto-stop, c'est un acte prémédité entre un conducteur et un ou plusieurs passagers. Le covoiturage nécessite donc d'organiser son déplacement et de se mettre en relation avec au moins une autre personne.

De nombreux sites internet proposent la mise en relation des personnes désirant ainsi partager un trajet et les slogans de ces plateformes de covoiturage établissent un lien évident entre le covoiturage et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. BlaBlaCar indique ainsi que « plus nous covoiturerons, moins il y aura de voiture sur les routes plus nous préserverons notre environnement et donc l'humanité ».

Si le covoiturage apparaît comme un moyen de gagner du temps et de l'argent dont l'impact sur le bilan carbone individuel est évident, l'effet bénéfique pour l'environnement est davantage visible s'agissant du covoiturage sur courte distance (I) que s'agissant du covoiturage sur longue distance (II).

**I. Le covoiturage sur courte distance, une pratique à développer**

Malgré un potentiel important au regard du nombre de trajets quotidiens et des taux d'occupation moyens des véhicules observés, la pratique du covoiturage courte distance peine à se développer. Les bienfaits pour les villes et leurs habitants de cette pratique participent de son développement (A) au même titre que la mise en place d'une politique publique de covoiturage (B).

- A. Les bienfaits pour les villes et leurs habitants
- B. La mise en place d'une politique publique de covoiturage

**II. Le covoiturage sur longue distance, un bilan à optimiser**

Les études récentes démontrent que si le covoiturage longue distance a des vertus écologiques, l'impact reste toutefois relativement faible dans la mesure où cette pratique contribue peu en réalité à la réduction de la circulation automobile. En effet, le covoiturage a induit une augmentation de la fréquence des déplacements (A) et un report modal dont la pertinence reste à confirmer (B).

- A. L'augmentation de la fréquence des déplacements
- B. Le report modal

Le covoiturage reste bénéfique pour l'environnement. Le défi restant à relever est d'amener les habitués des longues distances à se mettre aux petits trajets.

### **BAREME DE CORRECTION**

Barème général : Le devoir est noté sur 20. Les points sont répartis entre les 3 à 5 questions et précisés sur le sujet.

Pour chaque question, il est attribué :

- Une note égale à 0 sur 20 pour un hors sujet ;
- Une note inférieure à la moyenne des points attribués à la question pour tout devoir ne présentant pas de plan matérialisé.

Orthographe : A partir de 5 fautes, 2 points seront enlevés à la note sur 20.

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE:**

**REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS SPECIALITE :  
TECHNIQUES DE GESTION ET DE COMPTABILITE**

**DUREE : 3h00**

**COEFFICIENT : 3**

**SUJET**

**Question 1** : Quelle est la définition du principe comptable des droits et des obligations constatés ?  
(notée sur 3 points) ;

**Question 2** : La neutralisation des charges. (notée sur 7 points) ;

Pourquoi est-il parfois nécessaire pour une entreprise de recourir au mécanisme d'étalement des charges ? (notée sur 2 points)

Précisément, que permet la mise en œuvre de ce mécanisme comptable ? Pouvez-vous citer des exemples de dépenses éligibles à ce dispositif ? (notée sur 2,5 points)

Quelle est la traduction comptable de ce mécanisme d'étalement de charges ? (noté sur 2,5 points) ;

**Question 3** : L'amortissement. (notée sur 10 points) ;

Quelle est sa définition, son principe général ? (notée sur 4 points)

Sa méthode de calcul ? Son champ ? Sa durée ? (notée sur 4 points)

Quelle est sa traduction comptable ? (notée sur 2 points)

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE:**

**REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS SPECIALITE :  
TECHNIQUES DE GESTION ET DE COMPTABILITE**

**DUREE : 3h00**

**COEFFICIENT : 3**

**CORRIGE SUJET 1**

Le corrigé comporte 2 pages.

Question 1 : Le principe des droits et obligations constatés a un caractère obligatoire. Il consiste à comptabiliser respectivement une recette ou une dépense dès qu'elle est devenue certaine indépendamment de son dénouement en trésorerie. L'application de ce principe comptable tout au long de l'année permet à tout moment de sortir des états financiers réguliers et sincères **(2 points)**.

Ce principe comptable des droits et obligations constatés s'oppose au principe des droits et obligations au comptant qui consiste quant à lui à comptabiliser une recette ou une dépense au moment de son encaissement ou de son décaissement. **(1point)**.

Question 2 : Certaines dépenses exceptionnelles affectent les budgets et comptes des entreprises par leurs effets sur les équilibres budgétaires et sur la capacité d'autofinancement ainsi que sur la comparabilité des comptes par rapport aux exercices précédents. **(2 points)**.

Le mécanisme d'étalement de charges permet de retraiter ces dépenses de fonctionnement exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs exercices. Sont éligibles à ce dispositif par exemple, les frais d'acquisition des immobilisations, les frais d'acquisition des immobilisations, les frais d'assurance décennale, de réorganisation ou de restructuration des services ou encore les indemnités de renégociation de la dette capitalisée. Au niveau de l'Etat et des collectivités locales, un assouplissement a été apporté à cette procédure d'étalement des charges avec la création d'un compte dédié de manière à suivre les dépenses exceptionnelles liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19. **(2,5 points)**.

Au plan budgétaire et comptable la mise en œuvre de ce dispositif au titre de l'exercice comptable concerné se traduit par un débit 481 « charges à étaler sur plusieurs exercices » et un crédit au compte 791 « transferts de charges de fonctionnement à répartir » pour le montant total des charges à étaler. Dans la foulée le compte 6812 « dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » est débité par le crédit du compte 481 précité pour le montant de la quote-part annuelle reprise au compte de résultat, cette dernière opération étant comptabilisée annuellement sur la période d'étalement. **(2,5 points)**.



Question 3 : L'amortissement est l'une des techniques budgétaires et comptables mises en œuvre à la fin de l'exercice afin de donner une image fidèle du patrimoine de l'entreprise. L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

De par sa dimension budgétaire et comptable, l'amortissement est une composante de l'autofinancement.

La sincérité du bilan et du compte de résultat de l'exercice exige que cette dépréciation soit constatée.

Au bilan, les amortissements sont présentés en déduction des valeurs d'origine de façon à faire apparaître la valeur nette comptable des immobilisations. **(4 points).**

L'amortissement est calculé sur la valeur d'origine du bien qui apparaît à l'actif du bilan de l'entreprise en application du coût historique. En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder préalablement à une réévaluation des immobilisations. Il est fait application du prorata temporis. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf en cas de fin d'utilisation du bien (cession, réforme, destruction). Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien.

Le champ de l'amortissement est généralisé à l'ensemble des immobilisations à l'exception de certaines d'entre elles comme par exemple les terrains ou encore les œuvres d'art, voire les immobilisations financières.

La durée d'amortissement est strictement encadrée. Elle varie selon la nature de l'immobilisation corporelle ou incorporelle. **(4 points).**

Au plan de la comptabilisation enfin, tout amortissement donne lieu à une écriture en partie double en fin d'exercice : un débit à une subdivision du compte 68 « dotations aux amortissements » et un crédit d'un même montant à une subdivision du compte 28 « amortissements des immobilisations ». **(2 points).**

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----⏮⏭-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE:**

**REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS SPECIALITE :  
SCIENCES MEDICO-SOCIALES**

DUREE : 3h00

COEFFICIENT : 3

**SUJET**

Question 1 : Quels sont les déterminants de la santé ? (6 points)

Question 2 : Quels sont les facteurs qui favorisent l'insertion sociale ? (6 points)

Question 3 : Quelles sont les conséquences des écrans sur la santé des jeunes ? (8 points)

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE:**

**REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS SPECIALITE :  
SCIENCES MEDICO-SOCIALES**

**DUREE : 3h00**

**COEFFICIENT : 3**

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte 2 pages y compris la page de garde.

**Question 1 : Quels sont les déterminants de la santé ? (6 points)**

Eléments de correction :

Définition de la santé par l'OMS : La santé est un état de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité.

Chaque personne naît avec un « capital santé » qu'elle doit gérer au mieux pour rester en bonne santé le plus longtemps possible. Il existe de nombreux déterminants de la santé qui montrent l'interactivité qui existe entre l'être humain et sa santé.

Les déterminants de la santé :

- Socio-culturels : accès aux soins- croyances, traditions- modes alimentaires- loisirs
- Socio-affectifs : liens familiaux- liens amicaux- liens sociaux
- Socio-économiques : niveau d'études- conditions de vie- conditions de travail- loisirs
- Individuels : patrimoine génétique- âge- sexe- équilibre hormonal- hygiène de vie
- Environnementaux : lieu de vie (climat)- concentration urbaine- transports- habitat, etc

**Question 2 : Quels sont les facteurs qui favorisent l'insertion sociale ? (6 points)**

Eléments de correction :

Définition de l'insertion sociale : processus permettant à une personne de trouver une place reconnue dans la société grâce à des facteurs individuels et collectifs.

Les facteurs individuels favorisant l'insertion sociale :

- éducation et formation, orientation choisie ;
- niveau de qualification ;
- environnement personnel, familial et social favorable ;
- absence de handicap ;
- disponibilité d'un logement.

Les facteurs collectifs favorisant l'insertion sociale :

- marché du travail ;
- politique de la ville et de la jeunesse.

**Question 3 : Quelles sont les conséquences des écrans sur la santé des jeunes ? (8 points)**

Les 8-14 ans forment la première génération à avoir toujours connu l'Internet mobile accessible sur smartphone et tablette.

Illustrations des conséquences sur la santé : troubles du sommeil ou de l'attention, problèmes de vue, altération des liens sociaux, troubles de l'humeur, cyber harcèlement, violence, réduction de l'activité physique.

Rôle des parents et des enseignants pour un bon usage.

Bien utilisés, les écrans, et l'information dont ils permettent l'échange, constituent des outils de connaissance et d'ouverture sur le monde dont l'intérêt est incontestable.

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□□-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ANGLAIS**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

**'Big cat' country? New Zealand's obsession with giant feline sightings**

By Ashleigh Young  
The Guardian ; Fri 13 Nov 2020

The photograph is disappointing. The size of the creature is hard to deduce, though Mark Orr, the witness who was out mountain-biking with friends in Hanmer Springs, said the animal was “about knee-height”, looked “very strong and quite stocky”, and “just had an aura about it”. The “big cat” is something we’ve pieced together with the scraps at hand – distant aerial shots of a creature up South Island hillsides; security camera footage in which, after several boring minutes, a black dot finally darts over a road; men yelping incredulously, “that’s not a cat!”.

**The people you’ll find in these regions are ecologists, conservationists and other experts who have been trying to figure out what it is that people have been seeing around the New Zealand countryside since the 1960s.**

**This week the ecologist James Ross told RNZ that despite his skepticism: “Definitely, they’ve seen something, it’s different, they’re not sure what it is.”**

**But these witnesses are sure. “100% not a dog,” Orr said. Eyes “the size of 50 cent pieces,” said one man who insists he’s seen it twice.**

**It’s as though the Big Cat unleashes something in us, some deep need to shake up what we think we know of the New Zealand wilderness, some primitive urge to stand on a rock looking into the distance.**

Nothing unites a people like a long-running monster mystery, and at a time of global chaos and despair there is something almost wholesome about the idea of the big cat ambling around out there. Something poignant, too, in its utter solitude and otherness in this landscape.

Look at the facts! New Zealand has strict border controls. And while if some of these reports, are a case of people seeing what they want to see, some of them just feel credible.

I want the Big Cat to live forever among us, eating whatever it eats, bounding across dark highways through the snow, a beautiful, absurd, jet-black message of the New Zealand wilderness.

## **QUESTIONS**

### **1. TRANSLATION. (10 marks)**

Translate into French the passage in bold characters, from: "The people you'll find..." to: "...into the distance."

### **2. COMPREHENSION (6 marks: 2 marks per answer)**

Answer the following questions **in your own words**. Write from 50 to 100 words per answer.

- a) Pick out in the article as much information as you can about this "big cat".
- b) Do you think that the different witnesses cited in the article can be right? Justify your answer.
- c) What is the author's opinion on this question?

### **3. ESSAY. (4 marks)**

Write about 120 words.

Every nation needs strong references which can unite the population as a whole. More often than not, these are linked to the natural environment.

In your opinion, what element of the nature of New Caledonia could play this role? Explain.

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ANGLAIS**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte 2 pages y compris la page de garde.

**1. TRADUCTION**

10 points ; voir barème joint.

Les gens que vous rencontrerez dans ces régions sont des écologistes, des défenseurs de l'environnement, et autres experts qui essaient de comprendre ce que les gens aperçoivent régulièrement dans la campagne néo-zélandaise depuis les années soixante.

Cette semaine l'écologiste James Ross a reconnu sur RNZ qu'en dépit de son scepticisme : « Assurément, ils ont vu quelque chose, quelque chose de différent, ils ne sont pas certains de ce dont il s'agit. »

Mais ces témoins sont certains. « A 100% pas un chien », a dit Orr. Des yeux « de la taille d'une pièce de 50 cents », selon un homme qui affirme l'avoir aperçu à deux reprises.

Il semble que ce Grand Chat libère quelque chose en nous, quelque profond besoin de bousculer ce que nous croyons savoir de la nature de Nouvelle-Zélande, quelque ardent désir de scruter l'horizon, debout sur un rocher.

**BAREME DE CORRECTION DE LA VERSION**

| Nombre de points   | Critères d'évaluation pour la compréhension du texte anglais                        | Critères d'évaluation pour l'expression en français                                                                            |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0 à 1,25 points    | - aucune compréhension du texte.<br>- compréhension de quelques éléments seulement. | - texte français incompréhensible.<br>- texte français très confus avec de nombreuses fautes de syntaxe et d'orthographe.      |
| 1,5 à 2,5 points   | - compréhension très superficielle<br>- beaucoup de contresens et de faux sens.     | - texte français peu clair, dont le niveau de langue laisse à désirer, et qui comporte des fautes de syntaxe et d'orthographe. |
| 2,75 à 3,75 points | - compréhension acceptable<br>- de rares contresens ; quelques faux sens.           | - texte français correct.<br>- peu de fautes de syntaxe et d'orthographe                                                       |
| 4 à 5 points       | - Très peu d'erreurs de compréhension.<br>- Compréhension parfaite                  | - vocabulaire et structures recherchés.<br>- aucune faute.                                                                     |
| Total sur 5        |                                                                                     |                                                                                                                                |

La compréhension du texte anglais sera notée sur 5.

L'expression en français sera notée sur 5.

Les deux notes ci-dessus seront additionnées pour produire la note finale de la version, sur 10.

## **2. QUESTIONS DE COMPRÉHENSION**

6 points.

2 points par question, répartis de la façon suivante :

- Respect des consignes : 0,25 point
  - Exactitude de la réponse : 1 point
  - Qualité de l'anglais : 0,75 point
- a) Information about the big cat : giant feline / about knee-height / very strong and stocky/ an aura about it / a black dot / 100% not a dog / eyes the size of 50-cent pieces / a jet-black message.
- b) It is not proven. On the one hand, ecologists and environment experts take the thing very seriously. They do believe that witnesses have indeed seen something uncommon, although they are not definite. Besides, New Zealand customs is very strict so no exotic animal could have been introduced in the country. On the other hand, people like to believe in, and discover, extraordinary things, so they might be deluded.
- c) Ashleigh Young does want to believe in the existence of the Big Cat, as a medium towards a kind of redemption from the absurdity of today's life where people turn against each other out of fear and desperation. The Big Cat embodies the disturbing, but healthy, concepts of difference and independence from rational thinking.

## **3. ESSAY**

Réponse personnelle.

4 points, répartis de la façon suivante:

- Respect des consignes (réponse à la question; nombre de mots): 0,5 point
- Qualité de l'anglais: 1,5 point.
- Structure de l'essai, organization des idées: 1 point
- Originalité et pertinence des arguments: 1 point



**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE  
RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION  
GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□□-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : COMPTABILITE**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

A – Acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un bâtiment = 10.000.000 XPF

B – Travaux de construction d'un bâtiment = 150.000.000 XPF

Dont retenue de garantie = 7.500.000 XPF

C – Règlement aux fournisseurs

D – Réception de l'immeuble (transfert compte d'immobilisation définitif)

E – Restitution de la retenue de garantie aux fournisseurs

**Passer la totalité des écritures au journal comptable.**

**Les comptes à utiliser issus du plan de comptes sont :**

2115 : Terrain bâti

213 : Bâtiment

2313 : Construction en cours

4041 : Fournisseurs d'immobilisations

4047 : Fournisseurs – retenue de garantie

515 : Compte au trésor

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE  
RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION  
GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□□-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE :    COMPTABILITE**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE 2**

Le corrigé comporte deux (2) pages y compris la page de garde.

# LIVRE JOURNAL COMPTABLE

| N° compte<br>débit | N° compte<br>crédit | Désignation                    | Débit              | Crédit             | Barème<br>notation |
|--------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 2115               |                     | Acquisition terrain            | 10 000 000         |                    | 0,5                |
|                    | 4041                | Fournisseurs d'immobilisations |                    | 10 000 000         | 0,5                |
| 2313               |                     | Construction en cours          | 150 000 000        |                    | 0,5                |
|                    | 4041                | Fournisseurs d'immobilisations |                    | 142 500 000        | 0,25               |
|                    | 4047                | Retenue de garantie            |                    | 7 500 000          | 0,25               |
| 4041               |                     | Fournisseurs d'immobilisations | 10 000 000         |                    | 0,5                |
|                    | 515                 | Compte au trésor               |                    | 10 000 000         | 0,5                |
| 4041               |                     | Fournisseurs d'immobilisations | 142 500 000        |                    | 0,5                |
|                    | 515                 | Compte au Trésor               |                    | 142 500 000        | 0,5                |
| 213                |                     | Bâtiment                       | 150 000 000        |                    | 0,5                |
|                    | 2313                | Construction en cours          |                    | 150 000 000        | 0,5                |
| 4047               |                     | Retenue de garantie            | 7 500 000          |                    | 0,5                |
|                    | 515                 | Compte au Trésor               |                    | 7 500 000          | 0,5                |
|                    |                     | <b>Total Journal</b>           | <b>470 000 000</b> | <b>470 000 000</b> | <b>1</b>           |

|                     |          |
|---------------------|----------|
| <b>Total points</b> | <b>7</b> |
|---------------------|----------|

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----□□-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ESPAGNOL**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

**Miles de personas se manifiestan en España ante los últimos asesinatos de violencia machista**

*Las feministas han pedido tolerancia cero en torno a esta lacra en distintas concentraciones en las que se han escuchado gritos de «no estamos todas, faltan Olivia y Anna» y «no son padres, son maltratadores»*

En lo que va de 2021 ha habido 22 asesinatos de violencia de género: 19 mujeres y 3 menores. Una lacra contra la que miles de personas se han manifestado a última hora de este viernes en distintas ciudades españolas convocadas por el movimiento feminista.

En Madrid, la concentración, que ha estado marcada por la lluvia y la presencia de paraguas, ha arrancado minutos antes de las 22.00 horas en la Puerta del Sol, en la que se han escuchado gritos de «basta ya de justicia patriarcal», «no estamos todas, faltan Olivia y Anna» y «no son padres, son maltratadores». Además, han reclamado libertad para Juana Rivas y se han preguntado «dónde está el Ministerio de Igualdad».

Ciudadanos de todas las edades se han acercado hasta la céntrica plaza con velas y mensajes para recordar a las niñas desaparecidas en Tenerife. En la protesta había pancartas con los lemas «contra la violencia machista, la justicia patriarcal y franquista y la opresión capitalista» y «la violencia machista ha vuelto a matar».

En Barcelona, más de 600 personas, según la Guardia Urbana, se han concentrado la noche de este viernes en la plaza Sant Jaume de Barcelona contra los asesinatos machistas. En la protesta, con una pancarta al frente con el mensaje “Basta de violencia machista y represión”, se han coreado consignas como “No es no” y “Viva la lucha feminista”.

Por otra parte, el Moviment Feminista de Mallorca ha pedido en varias concentraciones simultáneas «tolerancia cero real» contra la violencia machista. En Palma, la concentración ha tenido lugar, a las 21.00 horas, en la plaza de Cort y ha sido convocada «en repulsa por todos los feminicidios e infanticidios», tras el hallazgo del cuerpo sin vida de la pequeña Olivia Gimeno. «Llevamos dos meses viviendo una masacre contra las mujeres. Da miedo», han considerado. [...]

En lo que va de 2021 son 19 las mujeres asesinadas por violencia machista y 1.097 desde 2003, año en el que comenzaron a contabilizarse estos datos. Los menores asesinados por esta lacra en este año se elevan a 3, y son 41 los que se han contabilizado desde 2013.

[https://www.abc.es/sociedad/abci-miles-personas-manifiestan-espana-ante-ultimos-asesinatos-violencia-machista-202106121025\\_noticia.html](https://www.abc.es/sociedad/abci-miles-personas-manifiestan-espana-ante-ultimos-asesinatos-violencia-machista-202106121025_noticia.html)

|                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>en torno a:</b> <i>autour de</i><br><b>una lacra:</b> <i>un fléau</i><br><b>Los gritos:</b> <i>les cris</i><br><b>Faltar:</b> <i>manquer</i><br><b>Un maltratador:</b> <i>auteur de maltraitances</i> | <b>violencia de género:</b> <i>violence sexiste</i><br><b>distinto, a = diferente</b><br><b>Basta ya:</b> <i>assez!, ça suffit</i><br><b>Las velas:</b> <i>des bougies</i><br><b>en repulsa por:</b> <i>contre</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## TRAVAIL A FAIRE PAR LE CANDIDAT

### I. COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT (10 points)

1. Diga si cada afirmación es verdadera o falsa y justifique con un elemento del texto.

*a) Los organizadores de las manifestaciones contra los asesinatos de violencia de género son los padres de las víctimas.*

*b) Los asesinatos de violencia de género conciernen 3 mujeres y 19 menores.*

2. Cite tres denuncias gritadas por los ciudadanos en Madrid.

3. Cite una frase que evidencia que la manifestación concierne también las políticas económicas.

4. En Palma, la concentración ha sido convocada para luchar contra el asesinato de una niña. Cita un fragmento que lo demuestra.

5. Explique por qué los años 2003 y 2013 son importantes.

### II. EXPRESSION ÉCRITE (10 points)

6. Ayudándose del texto y de su experiencia personal, intente presentar la situación de la violencia de género en Nueva Caledonia. (Unas 10 líneas)

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ESPAGNOL**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte **2 pages** y compris la page de garde.

**Miles de personas se manifiestan en España ante los últimos asesinatos de violencia machista**

**PROPOSITION DE CORRECTION**

1. Diga si cada afirmación es verdadera o falsa y justifique con un elemento del texto.

a) *Los **organizadores de las manifestaciones contra los asesinatos de violencia de género son los padres de las víctimas.***

Falso. Las organizadoras son las feministas. "...convocadas por el movimiento feminista."

b) *Los **asesinatos de violencia de género conciernen 3 mujeres y 19 menores.***

Falso. Conciernen 19 mujeres y 3 menores. "En lo que va de 2021 ha habido **22 asesinatos de violencia de género**: 19 mujeres y 3 menores."

2. Cite tres denuncias gritadas por los ciudadanos en Madrid.

En Madrid, se han escuchado gritos de «basta ya de justicia patriarcal», «**no estamos todas, faltan Olivia y Anna**» y «no son padres, son maltratadores».

3. Cite una frase que evidencia que la manifestación concierne también las políticas económicas.

«contra la violencia machista, la justicia patriarcal y franquista y la opresión capitalista»

4. En Palma, la concentración ha sido convocada para luchar contra el asesinato de una niña. Cita un fragmento que lo demuestra.

«**...en repulsa por todos los feminicidios e infanticidios**», tras el hallazgo del cuerpo sin vida de la pequeña Olivia Gimeno.

5. Explique por qué los años 2003 y 2013 son importantes.

El año 2003 es importante porque a partir de ese año comenzaron a contabilizarse los datos de las mujeres asesinadas por violencia machista. El año 2013 es también importante porque a partir de ese año comenzaron a contabilizarse los infanticidios.

**II. EXPRESSION ÉCRITE (10 points)**

6. Ayudándose del texto y de su experiencia personal, intente presentar la situación de la violencia de género en Nueva Caledonia.

*Éléments possibles de réponse*

- La evolución política, económica y jurídica que ha experimentado Nueva Caledonia, ha repercutido necesariamente en la situación y la función de la mujer.
- Dicha evolución ha permitido a las mujeres acceder al mundo del trabajo asalariado, los estudios, la formación profesional y la política, abriéndoles el camino para desempeñar nuevas funciones que se añaden a las que ya realizaban en la esfera familiar.
- El Gobierno de Nueva Caledonia comenzó además en 2010 una vasta campaña de promoción para favorecer el acceso de las mujeres a los empleos “considerados masculinos”, sobre todo en los relacionados con las minas y la construcción, sectores especialmente generadores de empleo.
- al ejercicio del poder de decisión por parte de ellas desde los puntos de vista político, institucional y administrativo.
- Sin embargo, el fenómeno de la violencia contra la mujer es una cuestión muy preocupante y afecta a todas las categorías sociales y todas las comunidades o grupos socioculturales de Nueva Caledonia.
- Las menores de 24 años, y aun más las de menos de 20 años, son las que sufren más violencia en lugares públicos, tanto intimidación sexual como agresiones sexuales graves o agresiones físicas.

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE :      INFORMATIQUE**

**DUREE :** 1h30

**COEFFICIENT :** 1

**SUJET**

➡ **EXERCICE 1**

**Une seule réponse par question**

**Question 1**

Lequel de ces outils est un logiciel de présentation ?

- a) Excel
- b) Powerpoint
- c) Project

**Question 2**

Dans Word, le mode Révision permet

- a) de compter le nombre de mots
- b) de générer un sommaire
- c) de faire apparaître des corrections

**Question 3**

Dans Word, la fonction « paragraphe solidaire » permet

- a) de le rassembler sur une page
- b) de faire des économies de papier
- c) de suggérer des synonymes

**Question 4**

Quel est l'outil le plus adapté pour faire du publipostage ?

- a) Word
- b) SharePoint
- c) Access

**Question 5**

Dans Excel, qu'est-ce qu'un TCD permet d'obtenir simplement ?

- a) Un affichage responsive-design
- b) Une mise en page optimisée pour l'impression
- c) Un tableau récapitulatif intégrant des formules complexes

**Question 6**

Lequel de ces navigateurs n'existe pas ?

- a) ie 11
- b) Egg
- c) Safari



### Question 7

Laquelle de ces références correspond à un processeur ?

- a) A2
- b) i5
- c) Q7

### Question 8

Quel est le pays qui sera relié à la NC par le second cable sous-marin?

- a) Vanuatu
- b) Samoa
- c) Fidji

### Question 9

Quelles est la principale conséquence d'une cyberattaque ?

- a) coupure électrique
- b) pannes sur les postes informatiques
- c) préjudice commercial et financier

### Question 10

Le Cloud permet de ....

- a) disposer de services informatiques via internet
- b) sécuriser les réseaux
- c) tracer toutes les données

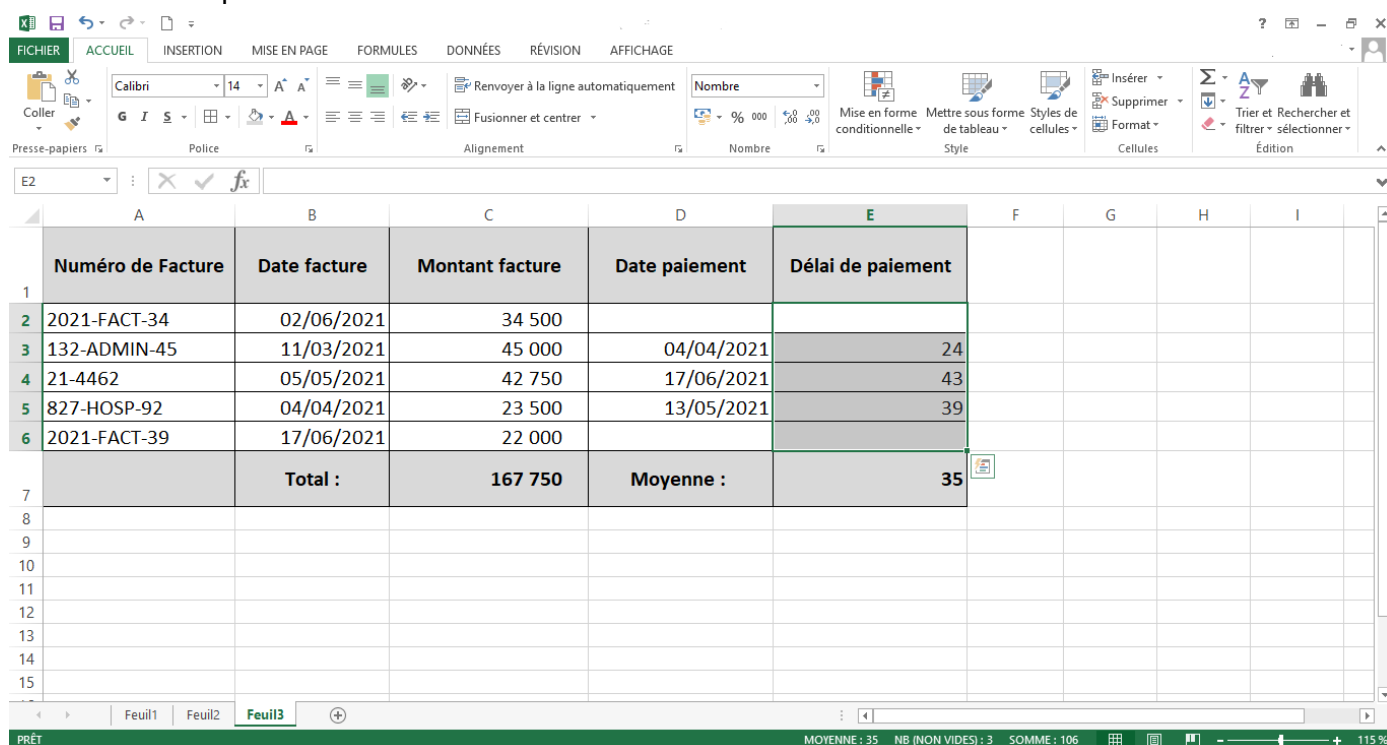
### BAREME :

1 point par réponse correcte

## ➔ EXERCICE 2

### Une seule réponse par question

Vous êtes chargé du suivi du paiement des factures. Il vous est fourni le document ci-dessous que vous devez compléter.



The screenshot shows an Excel spreadsheet with the following data:

|    | A                 | B            | C               | D             | E                 | F | G | H | I |
|----|-------------------|--------------|-----------------|---------------|-------------------|---|---|---|---|
|    | Numéro de Facture | Date facture | Montant facture | Date paiement | Délai de paiement |   |   |   |   |
| 1  |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 2  | 2021-FACT-34      | 02/06/2021   | 34 500          |               |                   |   |   |   |   |
| 3  | 132-ADMIN-45      | 11/03/2021   | 45 000          | 04/04/2021    | 24                |   |   |   |   |
| 4  | 21-4462           | 05/05/2021   | 42 750          | 17/06/2021    | 43                |   |   |   |   |
| 5  | 827-HOSP-92       | 04/04/2021   | 23 500          | 13/05/2021    | 39                |   |   |   |   |
| 6  | 2021-FACT-39      | 17/06/2021   | 22 000          |               |                   |   |   |   |   |
| 7  |                   | Total :      | 167 750         | Moyenne :     | 35                |   |   |   |   |
| 8  |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 9  |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 10 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 11 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 12 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 13 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 14 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 15 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |

The status bar at the bottom indicates: PRÊT, MOYENNE : 35, NB (NON VIDES) : 3, SOMME : 106, 115 %.

**Question 11**

Quel est l'outil exploité ?

- a) Access
- b) Publisher
- c) Excel

**Question 12**

Quelle est l'information contenue dans la cellule C5?

- a) 22 000
- b) 23 500
- c) 04/04/2021

**Question 13**

Le texte de la cellule D3 est

- a) aligné à droite
- b) aligné au centre
- c) aligné en hauteur

**Question 14**

La fonction « Figer les volets » permet

- a) de verrouiller le tableau
- b) de conserver visible une partie du tableau
- c) de tracer toutes les modifications dans le tableau

**Question 15**

Quelle serait la fonction utilisée pour calculer le délai de paiement?

- a) JOUR
- b) TEMPS
- c) DATEDIF

**Question 16**

Quelle serait la fonction utilisée pour obtenir le total du montant des factures ?

- a) Somme
- b) Pourcentage
- c) Filtre

**Question 17**

Le tableau croisé dynamique peut être généré depuis

- a) un document word
- b) la plage d'une feuille
- c) une base de données

**Question 18**

Quelle serait la formule de calcul utilisée pour déterminer le délai de paiement en E3 ?

- a) =DATEDIF(B3;D3;"d")
- b) =DATEDIF(B3;D3;"m")
- c) =DATEDIF(B3;D3;"y")

**Question 19**

Il est possible d'insérer dans ce type de document,

- a) une table des matières
- b) des notes en bas de page
- c) des images

**Question 20**

Une page Excel est aussi communément appelée

- a) tableur
- b) feuille
- c) graphique

**BAREME :**

1 point par réponse correcte

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE :      INFORMATIQUE**

**DUREE** : 1h30

**COEFFICIENT** : 1

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte 4 pages y compris la page de garde.

➡ **EXERCICE 1**

**Une seule réponse par question**

**Question 1**

Lequel de ces outils est un logiciel de présentation ?

- a) Excel
- b) Powerpoint**
- c) Project

**Question 2**

Dans Word, le mode Révision permet

- a) de compter le nombre de mots
- b) de générer un sommaire
- c) de faire apparaître des corrections**

**Question 3**

Dans Word, la fonction « paragraphe solidaire » permet

- a) de le rassembler sur une page**
- b) de faire des économies de papier
- c) de suggérer des synonymes

**Question 4**

Quel est l'outil le plus adapté pour faire du publipostage ?

- a) Word**
- b) SharePoint
- c) Access

**Question 5**

Dans Excel, qu'est-ce qu'un TCD permet d'obtenir simplement ?

- a) Un affichage responsive-design
- b) Une mise en page optimisée pour l'impression
- c) Un tableau récapitulatif intégrant des formules complexes**

**Question 6**

Lequel de ces navigateurs n'existe pas ?

- a) ie 11
- b) Egg**
- c) Safari

**Question 7**

Laquelle de ces références correspond à un processeur ?

- a) A2
- b) i5**
- c) Q7

**Question 8**

Quel est le pays qui sera relié à la NC par le second câble sous-marin?

- a) Vanuatu
- b) Samoa
- c) Fidji**

**Question 9**

Quelles est la principale conséquence d'une cyberattaque ?

- a) coupure électrique
- b) pannes sur les postes informatiques
- c) préjudice commercial et financier**

**Question 10**

Le Cloud permet de ....

- a) disposer de services informatiques via internet**
- b) sécuriser les réseaux
- c) tracer toutes les données

**BAREME :**

1 point par réponse correcte

**➡ EXERCICE 2****Une seule réponse par question**

Vous êtes chargé du suivi du paiement des factures. Il vous est fourni le document ci-dessous que vous devez compléter.

|    | A                 | B            | C               | D             | E                 | F | G | H | I |
|----|-------------------|--------------|-----------------|---------------|-------------------|---|---|---|---|
|    | Numéro de Facture | Date facture | Montant facture | Date paiement | Délai de paiement |   |   |   |   |
| 1  |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 2  | 2021-FACT-34      | 02/06/2021   | 34 500          |               |                   |   |   |   |   |
| 3  | 132-ADMIN-45      | 11/03/2021   | 45 000          | 04/04/2021    | 24                |   |   |   |   |
| 4  | 21-4462           | 05/05/2021   | 42 750          | 17/06/2021    | 43                |   |   |   |   |
| 5  | 827-HOSP-92       | 04/04/2021   | 23 500          | 13/05/2021    | 39                |   |   |   |   |
| 6  | 2021-FACT-39      | 17/06/2021   | 22 000          |               |                   |   |   |   |   |
| 7  |                   | Total :      | 167 750         | Moyenne :     | 35                |   |   |   |   |
| 8  |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 9  |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 10 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 11 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 12 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 13 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 14 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |
| 15 |                   |              |                 |               |                   |   |   |   |   |

### Question 11

Quel est l'outil exploité ?

- a) Access
- b) Publisher
- c) **Excel**

### Question 12

Quelle est l'information contenue dans la cellule C5?

- a) 22 000
- b) **23 500**
- c) 04/04/2021

### Question 13

Le texte de la cellule D3 est

- a) **aligné à droite**
- b) aligné au centre
- c) aligné en hauteur

### Question 14

La fonction « Figer les volets » permet

- a) de verrouiller le tableau
- b) **de conserver visible une partie du tableau**
- c) de tracer toutes les modifications dans le tableau

### Question 15

Quelle serait la fonction utilisée pour calculer le délai de paiement?

- a) JOUR
- b) TEMPS
- c) **DATEDIF**

### Question 16

Quelle serait la fonction utilisée pour obtenir le total du montant des factures ?

- a) **Somme**

- b) Pourcentage
- c) Filtre

**Question 17**

Le tableau croisé dynamique peut être généré depuis

- a) un document word
- b) la plage d'une feuille**
- c) une base de données

**Question 18**

Quelle serait la formule de calcul utilisée pour déterminer le délai de paiement en E3 ?

- a) =DATEDIF(B3;D3;"d")**
- b) =DATEDIF(B3;D3;"m")
- c) =DATEDIF(B3;D3;"y")

**Question 19**

Il est possible d'insérer dans ce type de document,

- a) une table des matières
- b) des notes en bas de page
- c) des images**

**Question 20**

Une page Excel est aussi communément appelée

- a) tableur
- b) feuille**
- c) graphique

**BAREME :**

1 point par réponse correcte

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUES KANAK (FRANÇAIS)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

**Il a poursuivi la tortue et a perdu les langoustes.**

Chez nous à Kurine, il existe l'histoire d'un homme, il y a très longtemps.

Il est allé pêcher des langoustes.

A la nuit tombée, il s'en va.

A cette époque, les torches électriques n'existaient pas, il fallait brûler les supports de pétioles de cocotier.

Il dit à son épouse :

- Je vais nous chercher des langoustes.

Il partit donc, jusqu'au bord du récif et attrapa quelques langoustes.

Lorsque son sac en fut plein et qu'il dut remonter chez lui, il marcha jusqu'à la côte.

Là où il n'y avait quasiment plus d'eau, il vit une tortue passer.

Il laissa tomber son sac rempli de langoustes et courut après elle. Il la voulait !

Il nageât jusqu'à l'endroit où il l'avait vu passer, mais la tortue était rapide et il s'époumonait à nager.

Il pensa alors au sac de langoustes laissé sur le récif.

Lorsqu'il revint là où il les avait laissées, les langoustes n'étaient plus là.

Elles s'étaient enfoncées dans les trous du récif.

Voilà l'histoire de cet homme.

Elle nous apprend qu'il ne faut avoir qu'une seule pensée.

Si vous voulez pêcher des langoustes, vous devez y aller, chercher des langoustes puis vous les ramenez chez vous. Mais il ne faut jamais avoir deux pensées.

En arrivant, la tortue va vous tenter et vous allez jeter votre sac de langoustes pour l'attraper.

Au bout du compte, la tortue s'enfuira et les langoustes feront de même.

La chose à retenir, c'est que lorsque l'on s'est fixé un objectif, il faut le poursuivre jusqu'à terme.

Voilà, c'est terminé.

Merci beaucoup.

Texte inédit de Warahae Washetine, collecté par Kameango Waicane, Nengone, ALK, 2011.



## **QUESTIONS**

### **TRADUCTION D'UN PASSAGE (/10 pts)**

Traduisez le texte en français de « Chez nous à Kurine... », jusqu'à « Elles s'étaient enfoncées dans les trous du récif. »

### **COMPRÉHENSION (/10 pts)**

- 1- Quelle est la morale de l'histoire ? (/5 pts)
- 2- Résume cette histoire en cinq phrases maximum. (/5 pts)

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNES OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE:      LANGUES KANAK (FRANÇAIS)**

**DUREE :** 1h30

**COEFFICIENT :** 1

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte 1 page y compris la page de garde.

**Il a poursuivi la tortue et a perdu les langoustes**

Texte inédit de Warahae Washetine, collecté par Kameango Waicane, Nengone, ALK, 2011.

**QUESTIONS**

**TRADUCTION D'UN PASSAGE**

Traduisez le texte en français de « Chez nous à Kurine... », jusqu'à « Elles s'étaient enfoncées dans les trous du récif. » (/10 pts)

*Chez nous à Kurine, il existe l'histoire d'un homme, il y a très longtemps.*

*Il est allé pêcher des langoustes.*

*A la nuit tombée, il s'en va.*

*A cette époque, les torches électriques n'existaient pas, il fallait brûler les supports de pétioles de cocotier.*

*Il dit à son épouse :*

*- Je vais nous chercher des langoustes.*

*Il partit donc, jusqu'au bord du récif et attrapa quelques langoustes.*

*Lorsque son sac en fut plein et qu'il dut remonter chez lui, il marcha jusqu'à la côte.*

*Là où il n'y avait quasiment plus d'eau, il vit une tortue passer.*

*Il laissa tomber son sac rempli de langoustes et courut après elle. Il la voulait !*

*Il nageât jusqu'à l'endroit où il l'avait vu passer, mais la tortue était rapide et il s'époumonait à nager.*

*Il pensa alors au sac de langoustes laissé sur le récif.*

**COMPRÉHENSION** (/10 pts)

1- Quelle est la morale de l'histoire ? (/5 pts)

*L'histoire nous rappelle qu'il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, comme l'indique la phrase suivante du texte : « Il ne faut jamais avoir deux pensées », sous peine de tout perdre. Il faut se concentrer sur une seule tâche à la fois pour bien la réussir.*

2- Résume cette histoire en cinq phrases maximum. (/5 pts)

*L'homme va à la pêche.*

*Il pêche des langoustes.*

*Il voit passer une tortue.*

*Il lâche son sac et la poursuit en vain.*

*Au retour, il retrouve son sac vide.*

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : A'JIË**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Le sujet comporte 2 pages.

**Na kwa pwê na böfi kâvèbwîfi pâfâ möxé**

Tö névâ xé-vé rö Kurine, na wii rha virhenô rö rha kâmö wi, böfi tòi mâ déxâ nédaa.

Na vi na ka kwâna pâfâ möxé.

Böfi tòi mène orhê, na böfi vi.

Tòi mâ nédaa-ré, na mi ki yèri pâfâ mwâkêmöfu élèkitriki, yè mi ki kèfi pâfâ dee nu.

Na böfi êfê yè bwè xi-e êfê :

- Gö yè vi naka mène pâfâ möxé vèki-ré.

Na böfi vi, pwa rö pöfö bwêêju mâ ya' böfi möxé.

Böfi kwâré nò wê rhâri na nékaré xi-e vèfi pâfâ möxé mâ virua tée na umwâ xi-e, na böfi vâfâ pwa rö pöfö pwafawiè.

Böfi tö kwâré na da pôfö rhèè röi, na törhûû rha pwê ré vâfâ vi.

Na böfi nââ ria nékaré xi-e vèfi pâfâ möxé-ré tòi mâ rhâmâ köiwaa pwê. Na baï pwê-ré !

Na böfi ûû pwa rö köré na törhûû-é röi, aè na bèféé na yèfê pwê na böfi yofa vi kaö-é tè ûû-vi.

Na böfi tânéxâi waa nékaré xi-e möxé ré na nââ rö bwêêju.

Böfi ki mi xi-e tée na kaa tö ré na nââ-ré röi, pâfâ möxé céfé wê yèri-ré.

Céfé wê viru tée rö pâfâ mwâêfê ré tö bwêêju.

Ö kwâré virhenô né kâmö-ré.

Na a'pâgüfû yè-ré êfê ké töxafa rha vi tânéxâi rö'.

Naki gève tânéxâi ki yè mène pâfâ möxé, gève yè böfi vi mâ mène pâfâ möxé böfi pè mi tée na umwâ xe-ve.

Aè na da e ki wii na kaafu vitânéxâi rö gwâ-ve.

Böfi baayê ki yè pwa xe-ve, pwê wê na rhèè piémèè-ve waa-é gève böfi yè kuè nékaré-ve möxé cèki gève tuufi pwê. Böfi tö léé, pâfâ pwê wê céfé yè vi vèfi pâfâ möxé.

Böfi kââ-ré yè pâwîfi röi wè, na ki géré tânéxâi êfê géré yè waa rha kââ, na böfi e ki géré waa pwa rö léé.

Na böfi, wê cowa.

Ëi vè kau.

Pèci i Warahae Washetine, ka pè xi Kameango Waicane, rö Nengone, ALK, nédö 2011.

## **VI ÈRĒWAA**

### **PÂRÂ KÉ RHÎÂGÛRÛ XE-VE** (/10 pts)

Pugèwè pèci-a rō mēfê a' pwâgaŋa mi xè « Tō névâ xé-vé rō Kurine... », pwa rō « Céfé wê viru tēē rō pârâ mwâêfê ré tō bwêju. »

### **PÂRÂ KÉ TÖRHÛÛ XE-VE** (/10 pts)

- 1- Jiē na nô ré na baŋi êfê na kâmō ré yu pèci-a ? (/5 pts)
- 2- Yu gè tâi ké törhûû i virhenô-ré vèŋi kanii pè a'cêi. (/5 pts)

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : A'JIË**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte 1 page.

**CORRIGE DU SUJET :**

**Na kwa pwê na bôri kâvèbwîri pâfâ möxé,**  
Pèci i Warahae Washetine, ka pè xi Kameango Waicane, rō Nengone, ALK, nédö 2011.

**VI ÈRËWAA**

**PÂRÂ KÉ RHÎÂGÜRÛ XE-VE** (/10 pts)

Pugèwè pèci-a rō mēfê a' pwâgaŋa mi xè « Tō nēvâ xé-vé rō Kurine... », pwa rō « Céfé wê viru tēē rō pâfâ mwâêfê ré tō bwêju. »

*Chez nous à Kurine, il existe l'histoire d'un homme, il y a très longtemps.*

*Il est allé pêcher des langoustes.*

*A la nuit tombée, il s'en va.*

*A cette époque, les torches électriques n'existaient pas, il fallait brûler les supports de pétioles de cocotier.*

*Il dit à son épouse :*

*- Je vais nous chercher des langoustes.*

*Il partit donc, jusqu'au bord du récif et attrapa quelques langoustes.*

*Lorsque son sac en fut plein et qu'il dut remonter chez lui, il marcha jusqu'à la côte.*

*Là où il n'y avait quasiment plus d'eau, il vit une tortue passer.*

*Il laissa tomber son sac rempli de langoustes et courut après elle. Il la voulait !*

*Il nageât jusqu'à l'endroit où il l'avait vu passer, mais la tortue était rapide et il s'époumonait à nager.*

*Il pensa alors au sac de langoustes laissé sur le récif.*

**PÂRÂ KÉ TÖRHÛÛ XE-VE** (/10 pts)

1- Jië na nô ré na baŋi êfê na kâmö ré yu pèci-a ? (/5 pts)

*Virhenô-a na a'vènéxâi yè-ré êfê na e ki mâ da rhâmâ kôiwaa kaafu lièvri vèrhaaxâ, ûfû kaa yu rō pèci-a : « Na da e ki wii na kaafu vitânéxâi », wè géré pâfî ki kâvèbwîri pâfâ kââ wââni. Na e ki géré kôiwaa rha wakè rō cèki géré pè cowa e.*

2- Yu gè tâi ké törhûû i virhenô-ré vèfi kanii pè a'cèi. (/5 pts)

*Kâmö wi na vi naka kwâna.*

*Na kwâna pâfâ möxé.*

*Na törhûû ki vâfâ vi i rha pwê.*

*Na bôri nââ nékaré xi-e mâ kôiwaa wèréé.*

*Bôfi tō léé, na bôfi pwayèfi nékaré xi-e ka yèri kââ.*

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : DREHU**

**DUREE** : 1h30

**COEFFICIENT** : 1

**SUJET**

Le sujet comporte 1 page.

**Hna weje la sewene me apatrene la itre enxuman**

Ca trahmanyi thei eahuni e Kurine ngöne la itre drai ekö.

E jidr, hnei nyidrë hna tro troa thele enxuman. Ngöne la itre drai cili pë palakö sine laam, matre troa thina gojenyi hnei itre uke jina drohnu.

Öni nyidrë kowe la föi nyidrë :

Eni a troa thele öni easë enxuman.

Nyidrë lai a tro hmekune lo itre wanaca me xöle la itre enxuman.

Tiqa ha la bëeke i nyidrë hnei enxuman, matre kolo hmaca ha bëek, a tro koho hunëtë. Nyidrë a traqa ngöne la ga pë tim, me öhne e koilo, la ca sewen. Hawe, nyidrë lai a nue trije pi lo bëek, me huzune lai sewen. Kolo hë lai a aje kowe lai sewen, ngo nyimenyime catre sewen, matre hmanono hë nyidrë. E cili, nyidrë a mekune lo bëeke ekula, celë hi matre kolo hmaca lai a tro kowe lo itre enxuman, traqa ha nyidrë nge patre asë hë itre ej, isa li kötre hë ngöne la itre hnaope ne la itre huca. Hane hi la pengöne la trahmanyi celë.

Kola ini së, ka hape, loi hi troa ca mekun.

Maine kola mekune troa thele enxuman, tro jë nge e ase hë xöle itre ej, ke tro fë jë hë koi hnalapa.

Ngo, pëkö troa lue mekun. Wanga tupathi epuni pi hnei sewen, matre trije pi la bëekë enxuman, me weje la sewen. Ame la pun, lue luz, kötre hë sewene nge patre hë lo itre enxuman.

Ame la ini nyine troa troxom, tre, maine hetre mekune së, hawe loi e troa isigöline eje utihë la pun.

Oleti atraqatr, azeti hë.

Trengewekë hna kapa qatheï Warahae Washetine,  
hna kapa hnei Kameango Waicane, Nengone, ALK, 2011.

**ITRE HNYING**

**TROA UJËNE KOI QENE WIWI**

Troa ujëne koi qene wiwi qa ngöne : « Ca trahmanyi thei eahuni e Kurine... » uti hë « ...isa li kötre hë ngöne la itre hnaope ne la itre huca ». (/10 paen)

**AQANE TROTROHNIN** (/10 paen)

1- Nemene la ini nyine troa kapa qa ngöne la trengewekë ? (/5 paen)

2- Qaja acone jë la trengewekë, loi hi troa tripi la o hnaewekë. (/5 paen)

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----□□-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : DREHU**

**DUREE** : 1h30

**COEFFICIENT** : 1

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte 1 page.

**Hna weje la sewene me apatrene la itre enexuman**, Trengewekë hna kapa qatheï Warahae Washetine, hna kapa hnei Kameango Waicane, Nengone, ALK, 2011.

**ITRE HNYING**

**TROA UJÈNE KOI QENE WIWI**

Troa ujène koi qene wiwi qa ngöne : « Ca trahmanyi thei eahuni e Kurine... » uti hë « ...isa li kötre hë ngöne la itre hnaope ne la itre huca ». (/10 paen)

*Chez nous à Kurine, il existe l'histoire d'un homme, il y a très longtemps.*

*Il est allé pêcher des langoustes.*

*A la nuit tombée, il s'en va.*

*A cette époque, les torches électriques n'existaient pas, il fallait brûler les supports de pétioles de cocotier.*

*Il dit à son épouse :*

*- Je vais nous chercher des langoustes.*

*Il partit donc, jusqu'au bord du récif et attrapa quelques langoustes.*

*Lorsque son sac en fut plein et qu'il dut remonter chez lui, il marcha jusqu'à la côte.*

*Là où il n'y avait quasiment plus d'eau, il vit une tortue passer.*

*Il laissa tomber son sac rempli de langoustes et courut après elle. Il la voulait !*

*Il nageât jusqu'à l'endroit où il l'avait vu passer, mais la tortue était rapide et il s'époumonait à nager.*

*Il pensa alors au sac de langoustes laissé sur le récif.*

**AQANE TROTROHNIN** (/10 paen)

1- Nemene la ini nyine troa kapa qa ngöne la trengewekë ? (/5 paen)

*Pëkö troa lue aja, wanga luzi pi lue eje asë. Ngo tro hi a kapa la ca mekune me isi göline eje uti hë la kola ie. Kola qaja ka hape, maine kola kuca la ketre huliwa me aja, ke huliwane jë utihë la pun, utihë la kola umuth...*

2- Qaja acone jë la trengewekë, loi hi troa tripi la o hnaewekë. (/5 paen)

*Trahmanyi a tro troa thiny.*

*Hnei nyidre hna xöle la itre enexuman.*

*Nyidre a öhne la ketre sewen.*

*Hna nue trije lo itre enexuman, me weje lai sewen.*

*Ame la pun, lue luz, pëkö hna bëeke fë.*

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : NENGONE**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

**Hna nyanyad leu cewen ka hna luzion ore amaini**

Melei ri pahnamenenge ehni i Kurine, melei numu wanata nore se cahman ri ezien kodrihne. Melei bone hna hue co thena amaini. Lakidi lu bone ha hue.

Hoda melei ci tebo thena deko ma numu guyei, wateg tebonelo, hale melei ha ci hue co thena.

Bone ci ie du hmenew ni bone ko :

- Inu ha ci hue co thena ethew amaini.

Melei bone canga hu. Hue ke bone caa pina hadri ri cadra peda, melei bone ha co rebi amaini, caa. Ma ha cece kore cenge drohnu ni bon, ha ci yewelu jew'ore co thalo ri lapaned. Ore cenge drohnu cece roi hnei amaini. Hue kaduo ke bone pina hulu ri guni ri cele, kedi me lan omelei kei cewen. Hale bone me canga nue cil ore cenge drohnu bone me cece hnei amaini, ha nyanyade leu cewen. Ha ci ala cewene di. Hna hue ke bon, pina heyoi, cewen ha ibetu joko. Ka bone ha ci hnenono hna al. Hale bone me serelu ha ci uan ore cenge amaini hadri. Co hue kadrio ke bone pina hadri ri guhne hnei bone hna nue cil ore so yeamaini, so yeamaini ha etha roro ri so waba peda. Ka cenge drohnu ha se hna hueti hnei cele. Melei bone ha hue yawe kazo.

Hale me inom melei kore wanata nore se cahman melei, bane so eje di, onom. Roi co sa kore uan.

Ngei bua ma hna uane sa kore uan, inome ko bua co hue co thena amaini, bua co hue co thena amaini. Hale ma ha as kore thena amaini bua, hale bua me hueti kazo. Ke deko co rewe kore uan.

Pina hula ha co tubuhnidi bua kei cewen, ha co nue cil ore cenge amaini ne co nyanyad du cewen.

Ha bunelo cewen ha se sic, amaini ha se sic. Hale me rue uane ri bun hna thati luzi sese.

Ore yeno co yosebut kore sa kore ace eje ci alan, eje co hue lewe ca pina ri bun, ri pinail.

Melei, ha athua.

Ci oreon hmaiai.

Warahae Washetine, ri 15 nore febuare nore kenereken 2011, ri pahnamenenge no Kurine  
Wanata hna kokone hnei Kameango WAICANE, chargée de mission ALK nengone.



## **NODEI HNENG**

### **BANE UREYE RI PENE WIWI**

Ci sibon co ureye ore wanata whane ri « Melei ri pahnamenenge ehnij i Kurine... » pina ri « so yeamaini ma ha etha roro ri so waba peda... ». (/10 kore paen)

### **BANE CARAJEWE ROION** (/10 kore paen)

- 1- Sibon co ie pengen ore eamo eje thuni co yose sen'ore wanata om ? (/5 kore paen)
- 2- Ci sibon co kanon sedongo kore gure beredre bane beredre gukokodon ore wanata om. (/5 kore paen)

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : NENGONE**

**DUREE** : 1h30

**COEFFICIENT** : 1

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte 1 page.

**Hna nyanyad leu cewen ka hna luzion ore amaini**, Warahae Washetine, ri 15 nore febuare nore kenereken 2011, ri pahnamenenge no Kurine. Wanata hna kokone hnei Kameango WAICANE, chargée de mission ALK nengone.

**NODEI HNENG**

**CO UREYE RI PENE WIWI**

Ci sibon co ureye ore wanata whane ri « Melei ri pahnamenenge ehni i Kurine... » pina ri « so yeamaini ma ha etha roro ri so waba peda... ». (/10 kore paen)

*Chez nous à Kurine, il existe l'histoire d'un homme, il y a très longtemps.*

*Il est allé pêcher des langoustes.*

*A la nuit tombée, il s'en va.*

*A cette époque, les torches électriques n'existaient pas, il fallait brûler les supports de pétioles de cocotier.*

*Il dit à son épouse :*

*- Je vais nous chercher des langoustes.*

*Il partit donc, jusqu'au bord du récif et attrapa quelques langoustes.*

*Lorsque son sac en fut plein et qu'il dut remonter chez lui, il marcha jusqu'à la côte.*

*Là où il n'y avait quasiment plus d'eau, il vit une tortue passer.*

*Il laissa tomber son sac rempli de langoustes et courut après elle. Il la voulait !*

*Il nageât jusqu'à l'endroit où il l'avait vu passer, mais la tortue était rapide et il s'époumonait à nager.*

*Il pensa alors au sac de langoustes laissé sur le récif.*

**BANE CARAJEWE ROION** (/10 kore paen)

1- Sibon co ie pengén ore eamo eje co yoselo sen'ore wanata om ? (/5 kore paen)

*Ore eamo nore wanata om ko nidi ace ke eje co ahnengomeni saso kore uan, thubene lo hale me tadadi jew 'ore se uan. Wen'ore rue uane co thati luzi sese inom'ore hnei cahmane hna rue, hna hue co thena amaini ka ha ala cewene di, bune lu hna luzion ore cenge amaini.*

2- Ci sibon co kanon sedongo kore gure beredre bane beredre gukokodon ore wanata om. (/5 kroe paen)

*Cahman ci hue co thena amaini.*

*Cece kore cenge drohnu ni bon.*

*Bone me ci ule ore cewen.*

*Bone ci nue but ore cenge amaini co leu cewen.*

*Bune lu ha etha sice kore so yeamaini, ka se deko hna cori cewen.*

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : PAICI**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

**É ipwâri i pwâ â é tuba tièu i pâ ûko**

Wâ jaa bë naa Kurine nâ pwa jè jèkutâ goo pwi jè âboro mē biu.  
É pâra nâ pwa pwéré uko.  
Nâ bërèné boo â é cöpö.  
Nâ pëèrè bë nâ bwaa nyé ticè ânyé pwélici; â jè nyé pwa èu goro u dooro nû.  
É inâ të-wë wâdèè pââ :  
« Go bwaa pâra nâu mûdèrè cè ukoo ».  
É nyé pâra kaa â é tèèpaa naa goo bërè pwâra mēlèwé â é ta pâ uko.  
Unâ jèè wââbéé i atè kèè goro uko â é too mē cōwâ dèrè bërèwè, â é po pââ wèè.  
Naa nâ i jè éré nâ jèè nyé ticè jawé wèè, â é cōwâ jè pwâ nâ paé.  
É tōpwö boo i nâatè uko kèè â é pwâri i pwâ. Nūmèè goro i pwâ.  
É éoo tia goro éré nâ é cōwâ naa wèè i pwâ, âconâ é podau wâci i pwâ â podau âgö ômââ kârâ i pwi âboro.  
Â é nîmîrî i nâatè ûko nâ é na aco naa nî boo göörèwé.  
Â unâ é tō mē cōwâ wai i éré nâ tōpwö naa wèè i pâ uko â nâ jèè tièu.  
Rè të duu géé naa nâ i pâ pwâra mēlèwé.  
Wëépwi i jèkutâ goo pwi âboro bèèpwiri.  
I jèkutâ nâ é inâ tëè mâ jè naa mâ caapwi co aunîmîrî kè-jè.  
Nâ inâ mâ nūmâ-wë dèrè pwa uko â guwë pâra nâ pwa, â guwë pa mē cōwâ naa porowâ kè-wë.  
Guwë cibwaa naa mâ èrèilû mûûrû naa nâ aunîmîrî kè-wë.  
Nâ aunâbwé wèrè nâ é pwa mâ tâcai-wë i pwâ â guwë mwââ tâjii i atè uko kè-wë ba nâ guwë taa i pwâ. Guwë mwââ tèèpaa naa goo nâ é uru i pwâ â rë wërèpwiri mwârâ i pâ uko.  
Guwë mwââ nîmîrî bwèti mâ nâ inâ mâ jè pwa jè wakè â jè pâra tia pwâdèrèè.  
Wëépwi â jèè nâbwé.  
Olé ba mâinâ.

Jèkutâ mûûrû wiâ kè wë Warahae Washetine, të wë Kameango Waicane naa Nengone, ALK, 2011.

## **PITAWÈÈRI**

### **BII TII**

Guwë mâ bii i tii bèènî naa nâ popwaalé géé goo « Wâ jaa bë naa Kurine... » tia goo « Rë të duu géé naa nâ i pâ pwârâ mēêlëwé. » (/10 jèû)

### **PITĚMĀNGĀ** (/10 jèû)

- 1- Dë i pupwârâ goo i jèkutâ bèènî ? (/5 jèû)
- 2- Wiâ ba ûgéé i jèkutâ bèènî naa nâ 5 nêêtii. (/5 jèû)

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : PAICI**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte 1 page.

**É ipwâri i pwâ â é tuba tièu i pâ ûko**, Jèkutâ mûûrû wiâ kě wě Warahae Washetine, tē wě Kameango Waicane naa Nengone, ALK, 2011.

**PITAWÈÈRI**

**BII TII**

Guwë mâ bii i tii bèènî naa nâ popwaalé géé goo « Wâ jaa bë naa Kurine... » tia goo « Rë tē duu géé naa nâ i pâ pwârâ mēêlëwé. » (/10 jèû)

*Chez nous à Kurine, il existe l'histoire d'un homme, il y a très longtemps.*

*Il est allé pêcher des langoustes.*

*A la nuit tombée, il s'en va.*

*A cette époque, les torches électriques n'existaient pas, il fallait brûler les supports de pétioles de cocotier.*

*Il dit à son épouse :*

*- Je vais nous chercher des langoustes.*

*Il partit donc, jusqu'au bord du récif et attrapa quelques langoustes.*

*Lorsque son sac en fut plein et qu'il dut remonter chez lui, il marcha jusqu'à la côte.*

*Là où il n'y avait quasiment plus d'eau, il vit une tortue passer.*

*Il laissa tomber son sac rempli de langoustes et courut après elle. Il la voulait !*

*Il nageât jusqu'à l'endroit où il l'avait vu passer, mais la tortue était rapide et il s'époumonait à nager.*

*Il pensa alors au sac de langoustes laissé sur le récif.*

**PITĒMÂNGÂ** (/10 jèû)

1- Dë i pupwârâ goo i jèkutâ bèènî ? (/5 jèû).

*I jèkutâ bèènî nâ é tanîmîrî tē-jè mâ wâdé nâ jè cibwaa itëë burë du êrêilu mûûrû wërë au-inâ kêê naa nâ i tii mâ : « cibwaa naa mâ êrêilu aunîmîrî mûûrû » ba péa tuba tièu diri mûûrû. Wâdé nâ taa goo caapwi mûûrû ba nâ gë ganyê.*

2- Wiâ ba ûgéé i jèkutâ bèènî naa nâ 5 nêêtii. (/5 jèû).

*I pwi âboro nâ é pâra nâ pwa pwé.*

*É bu ûkoo.*

*É côô i pwâ nâ paé.*

*E panuâ i nâatë ûkoo kêê â é pwâri ba mwârâ i pwâ.*

*Unâ é wâjuwé côwâ â é pâdari i nâatë nâ ticè êrê.*

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□□-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSION : QCM PORTANT SUR L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE  
ET POLITIQUE DE LA NC**

DUREE : 1h

COEFFICIENT : 2

**SUJET**

**Consigne : Entourez une seule réponse par question.**

***Barème :***

- ***+ 2 pour une réponse correcte***
- ***- 1 point pour une réponse fausse***
- ***0 point pour une absence de réponse***

1- Les provinces et les communes sont :

- a- Des collectivités de la Nouvelle-Calédonie
- b- Des collectivités de la République
- c- Des collectivités *sui generis*

2- Laquelle de ces communes est située dans l'aire coutumière Hoot ma Waap :

- a- Yaté
- b- Koné
- c- Voh

3- Il peut être procédé au renouvellement du sénat coutumier à la demande :

- a- D'au moins 6 conseils coutumiers
- b- Du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- c- D'au moins 8 conseils coutumiers

4- Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie peut déléguer sa signature :

- a- Aux membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- b- Aux directeurs de la Nouvelle-Calédonie
- c- Au président du congrès de la Nouvelle-Calédonie

5- Les assemblées de province sont intégralement renouvelées :

- a- tous les 3 ans
- b- tous les 5 ans
- c- jamais, elles ne sont renouvelées que de moitié

6- La desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République relève de la compétence :

- a- de l'Etat
- b- du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- c- des présidents des assemblées de province

7- Le haut-commissaire de la république en Nouvelle-Calédonie informe le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie des mesures prises en matière de maintien de l'ordre :

- a- obligatoirement
- b- de manière facultative
- c- uniquement si cela le concerne

8- Qui procède à l'élection du président du congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- a- la commission permanente du congrès
- b- le bureau provisoire du congrès
- c- les membres du congrès

9- Laquelle de ces autorités constate la désignation des autorités coutumières :

- a- le sénat coutumier
- b- le conseil coutumier de l'aire concernée
- c- le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

10- Les séances du congrès peuvent être interdites au public :

- a- sur décision de la majorité absolue des membres présents
- b- sur décision de la majorité absolue des membres présents ou représentés
- c- sur décision du président du congrès

11- Lorsque le fonctionnement d'une assemblée de province se révèle impossible, l'assemblée peut être dissoute après avis :

- a- du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- b- du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- c- du congrès de la Nouvelle-Calédonie

12- L'ordre du jour des séances de l'assemblée de province est fixé par :

- a- le bureau de l'assemblée
- b- le président de l'assemblée
- c- le haut-commissaire

13- Le représentant de la Nouvelle-Calédonie au conseil de surveillance de l'institut d'émission d'outre-mer est désigné par :

- a- le congrès
- b- le président du congrès
- c- le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

14- Dans le cadre de l'adoption d'une motion de censure qui assure l'expédition des affaires courantes jusqu'à l'élection du nouveau gouvernement :

- a- le gouvernement sortant
- b- le congrès de la Nouvelle-Calédonie
- c- le haut-commissaire

15- La dissolution du congrès entraîne de plein droit :

- a- la dissolution du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- b- la dissolution des assemblées de province
- c- aucune autre dissolution

16- Les modalités de fonctionnement du congrès, non prévues par la loi organique, peuvent être fixées par :

- a- un règlement intérieur
- b- une délibération
- c- un arrêté



- 17- Sont soumises pour avis au Conseil d'Etat :
- a- les projets de loi du pays
  - b- les propositions de loi du pays
  - c- les projets et les propositions de loi du pays
- 18- La composition des conseils coutumiers est fixée selon :
- a- les dispositions de la loi organique
  - b- les dispositions d'une délibération du congrès
  - c- les usages propres à chaque aire coutumière
- 19- Les règles relatives à l'accès à l'emploi relèvent de la compétence :
- a- du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
  - b- du congrès de la Nouvelle-Calédonie
  - c- de l'Etat
- 20- Les membres de l'académie des langues kanak sont désignés par :
- a- le sénat coutumier
  - b- les conseils coutumiers
  - c- le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

**1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 POUR LE RECRUTEMENT  
DANS LE CORPS DES REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----□ □-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSION : QCM PORTANT SUR L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE  
ET POLITIQUE DE LA NC**

DUREE : 1h

COEFFICIENT : 2

**CORRIGE 1**

Le corrigé comporte 3 pages y compris la page de garde.

- 1- Les provinces et les communes sont :
  - a- Des collectivités de la Nouvelle-Calédonie
  - b- Des collectivités de la République**
  - c- Des collectivités *sui generis*
  
- 2- Laquelle de ces communes est située dans l'aire coutumière [Hoot ma Waap](#) :
  - a- Yaté
  - b- Koné
  - c- Voh**
  
- 3- Il peut être procédé au renouvellement du sénat coutumier à la demande :
  - a- D'au moins 6 conseils coutumiers**
  - b- Du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
  - c- D'au moins 8 conseils coutumiers
  
- 4- Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie peut déléguer sa signature :
  - a- Aux membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
  - b- Aux directeurs de la Nouvelle-Calédonie**
  - c- Au président du congrès de la Nouvelle-Calédonie
  
- 5- Les assemblées de province sont intégralement renouvelées :
  - a- tous les 3 ans
  - b- tous les 5 ans**
  - c- jamais, elles ne sont renouvelées que de moitié
  
- 6- La desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République relève de la compétence :
  - a- de l'Etat**
  - b- du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
  - c- des présidents des assemblées de province

7- Le haut-commissaire de la république en Nouvelle-Calédonie informe le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie des mesures prises en matière de maintien de l'ordre :

- a- **obligatoirement**
- b- de manière facultative
- c- uniquement si cela le concerne

8- Qui procède à l'élection du président du congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- a- la commission permanente du congrès
- b- le bureau provisoire du congrès
- c- **les membres du congrès**

9- Laquelle de ces autorités constate la désignation des autorités coutumières :

- a- **le sénat coutumier**
- b- le conseil coutumier de l'aire concernée
- c- le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

10- Les séances du congrès peuvent être interdites au public :

- a- sur décision de la majorité absolue des membres présents
- b- **sur décision de la majorité absolue des membres présents ou représentés**
- c- sur décision du président du congrès

11- Lorsque le fonctionnement d'une assemblée de province se révèle impossible, l'assemblée peut être dissoute après avis :

- a- du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- b- **du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**
- c- du congrès de la Nouvelle-Calédonie

12- L'ordre du jour des séances de l'assemblée de province est fixé par :

- a- le bureau de l'assemblée
- b- **le président de l'assemblée**
- c- le haut-commissaire

13- Le représentant de la Nouvelle-Calédonie au conseil de surveillance de l'institut d'émission d'outre-mer est désigné par :

- a- **le congrès**
- b- le président du congrès
- c- le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

14- Dans le cadre de l'adoption d'une motion de censure qui assure l'expédition des affaires courantes jusqu'à l'élection du nouveau gouvernement :

- a- le gouvernement sortant
- b- le congrès de la Nouvelle-Calédonie
- c- le haut-commissaire

15- La dissolution du congrès entraîne de plein droit :

- a- la dissolution du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- b- la dissolution des assemblées de province
- c- aucune autre dissolution

16- Les modalités de fonctionnement du congrès, non prévues par la loi organique, peuvent être fixées par :

- a- un règlement intérieur
- b- une délibération
- c- un arrêté

17- Sont soumises pour avis au Conseil d'Etat :

- a- les projets de loi du pays
- b- les propositions de loi du pays
- c- les projets et les propositions de loi du pays

18- La composition des conseils coutumiers est fixée selon :

- a- les dispositions de la loi organique
- b- les dispositions d'une délibération du congrès
- c- les usages propres à chaque aire coutumière

19- Les règles relatives à l'accès à l'emploi relèvent de la compétence :

- a- du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- b- du congrès de la Nouvelle-Calédonie
- c- de l'Etat

20- Les membres de l'académie des langues kanak sont désignés par :

- a- le sénat coutumier
- b- les conseils coutumiers
- c- le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie